

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU 16 décembre 2013

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues conseillères et conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public, je vous souhaite la bienvenue et ouvre la séance du conseil général de Collombey-Muraz du 16 décembre 2013.

Le conseil général a été convoqué par courrier individuel du 28 novembre 2013, soit dans le délai réglementaire de 15 jours, voulu par notre règlement. Les séances du Conseil Général étant public, je vous informe que la présente séance a été annoncée, avec son ordre du jour, au pilier public, sur le site internet communal et aux médias, par les soins du secrétariat municipal.

Je dois excuser ce soir, pour le conseil général, M. Laurent Corminboeuf. Je cède maintenant la parole à Samuel Rouiller, pour l'appel nominatif des conseillers généraux et vous prie de répondre « présent », à l'appel de votre nom.

Intervention de M. Samuel Rouiller : Bonsoir :

Angst Stéphane	Présent
Auchère Chervaz Véronique	Présente
Bétrisey Nicole	Présente
Borgeaud Jacques	Présent
Clay Robert	Présent
Clerc Laurent	Présent
Corminboeuf Laurent	Excusé
Cottet Pascal	Présent
Cottet Bugnon Véronique	Présente
Cretton Nathalie	Présente
Delaloye Gilles	Présent
Delarze Madeleine	Présente
Fontannaz Bertrand	Présent
Gay Bernard	Présent
Gex-Fabry Alexis	Présent
Gex-Fabry Romain	Présent
Hohenauer-Udriot Maryline	Présente
Joris Guillaume	Présent
Kilchenmann Jürg	Présent
Knubel Natercia	Présente
Lattion Eric	Présent
Mariaux Joël	Présent
Moerch Philippe	Présent
Morisod David	Présent
Norton Anne-Lise	Présent
Parvex Romain	Présent
Perret Cédric	Présent
Rhyner Roger	Présent
Rouiller-Monay Jean-Pierre	Présent

Rouiller-Monay Samuel	Présent
Sallin Didier	Présent
Schmid Daniel	Présent
Schönmann Alain	Présent
Sotillo José	Présent
Turin Alexis	Présent
Turin Diane	Présente
Turin Pierre	Présent
Valvona Alain	Présent
Vanay Guillaume	Présent
Vannay Damien	Présent
Vannay Jérôme	Présent
Vieux Cédric	Présent
Vieux Edgar	Présent
Vuille Côme	Présent
Zürcher Cédric	Présent

Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Le décompte fait état de 43 conseillers présents. Le quorum donc est atteint et nous pouvons valablement délibérer ce soir.

Je vous fais part d'un certain nombre de communications. Le postulat déposé le 26 octobre 2013 par le groupe PDC, qui a pour objet « les zones industrielles utilisables sur notre commune », ainsi que le postulat déposé le 28 octobre 2013 par le groupe PLR, qui a pour objet « pour plus de places de parc autour des terrains de sport », ont été analysés par le bureau. Ils ont été déclarés recevables et seront portés à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Le postulat pour un trottoir à l'entrée d'Illarsaz, déposé par Mme Delarze, a été examiné par le bureau. Il a été jugé irrecevable, du fait notamment que la conclusion avait pour but de demander au conseil municipal d'intervenir auprès du canton, et non pas de faire une étude sur une question déterminée. Par ailleurs, une route cantonale relève de la compétence du canton, contrairement à une route communale qui est de la compétence de la commune.

Je vous informe que le bureau a planifié 4 séances en 2014. 2 séances ordinaires pour adopter les comptes et le budget et 2 autres séances pour traiter des interventions des conseillers généraux et entendre les comptes-rendus des présidents de commission. Il va de soit que si les séances prévues en juin et en décembre pour les comptes et le budget sont obligatoires, les 2 autres peuvent être annulées, s'il ne devait pas y avoir assez de matière à débattre. De même, en cas de besoin, d'autres séances extraordinaires pourraient intervenir en cours d'année. Je vous donne maintenant les dates qui ont été retenues, sauf avis contraire du conseil municipal : 1ère séance le 24 février, la 2ème le 16 juin, la 3ème le 29 septembre et la 4ème le 15 décembre.

En point 3 de l'ordre du jour, il est prévu une présentation du projet « Centre Collombey » par les bureaux d'architecte Bonnard & Woeffray et d'aménagiste Priod Dayer. Il s'agit d'un exposé dont le but n'est que de nous donner des indications sur l'état du projet. Il n'y aura pas de discussion engagée à ce sujet. Par contre, si un conseiller général a une question particulière, il pourra le faire lors de l'examen du budget, ou lors du point 12 de l'ordre du jour, en posant une question au conseil communal. Je précise également qu'une présentation détaillée, suivie d'un débat, aura lieu lors d'une prochaine séance. Cette présentation intervenue après l'approbation de l'ordre du jour et ceci, afin de pouvoir libérer au plus vite les représentants du bureau d'architecte.

Lors de l'établissement de l'ordre du jour, le bureau s'est demandé s'il fallait inscrire un point 8 : coefficient d'impôt et taux d'indexation, ainsi qu'un point 9 budget 2014? Ou alors ne faire qu'un seul point intitulé : examen et approbation du budget 2014. Conscient que le coefficient et le taux d'indexation sont liés au budget, le bureau a tout de même décidé de séparer ces différents points, notamment dans un but didactique.

CONSEIL GENERAL

Je vous informe aussi que nous avons reçu une interpellation ce soir intitulée « coût de l'électricité dans notre commune », signée par Mme Delarze ainsi que 5 autres cosignataires. Ils seront donc examinés par le bureau et, cas échéant, présentés à une prochaine séance du conseil général.

Avez-vous des questions ou des remarques particulières à formuler ? Ce n'est pas le cas. L'ouverture de la séance et l'appel nominatif étant fait, je passe sans plus attendre au point 2 de l'ordre du jour.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Vous avez reçu l'ordre du jour qui comporte 13 points. Il est actuellement affiché au beamer. Avez-vous des observations ou des oppositions à formuler ? Pas d'opposition, ce n'est pas le cas. De facto, l'ordre du jour est accepté tel que présenté, je vous en remercie.

Sans plus attendre, je passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Présentation du projet « Centre Collombey » par les bureaux d'architectes Bonnard & Woeffray et d'aménagiste Priod Dayer

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Le conseil municipal a demandé au bureau de porter ce sujet à l'ordre du jour, afin que le conseil général soit informé de l'état d'avancement du projet « Centre Collombey ». Nous avons estimé qu'il était important pour le législatif d'être tenu au courant des projets qui touchent à Collombey-Muraz. Raison pour laquelle nous avons porté ce point à l'ordre du jour. Il s'agit ce soir, comme je l'ai indiqué en préambule, d'assister à une présentation. C'est d'ailleurs ainsi qu'il a été intitulé dans l'ordre du jour. Il y aura des débats, des discussions ou des questions à ce point, non pas à ce point-ci de l'ordre du jour, mais ultérieurement si vous le désirez. Et vous pourrez poser des questions aussi, quand il y a des questions, au conseil municipal. Mesdames Bonnard et Priod Dayer, je vous remercie d'être là ce soir, et c'est bien volontiers que je vous cède la parole.

Intervention de Mme Bonnard : Bonsoir. Merci à la commune de Collombey de nous avoir invités à présenter cet avant-projet de cette étude qui est très intéressante, puisqu'elle va donner l'occasion de pouvoir faire évoluer l'image du village, du centre du village. La présentation sera articulée en 2 parties, on va essayer d'être rapide et succinct, mais il y a beaucoup de choses à aborder, puisque c'est une étude qui est importante. La 1^{ère} partie, j'en assume la présentation donc de l'avant-projet, de l'état actuel des études. Puis ensuite, je cède la parole à Sandra Priod-Dayer qui nous assiste dans ce travail et qui vous présentera en fait la procédure du plan de quartier, pour qu'il y ait une bonne compréhension de ce que l'on veut dire par ce mot, cette procédure, plan de quartier.

Alors 1^{ère} chose, le périmètre du plan de quartier. Nous agissons sur le centre du village et là vous avez en surface bleue le périmètre qui est compris dans cette étude. Nous vous présentons l'état de l'étude actuelle. C'est un concours, comme vous le savez certainement tous, qui s'est déroulé en 2012, que nous avons eu la chance de remporter. Et puis ensuite, au cours de 2013, depuis cet été, nous développons l'avant-projet et en fait, ce soir, nous vous présentons l'état actuel. Donc il y a déjà eu plusieurs décisions et discussions qui ont eu lieu avec la commission ad-hoc, donc pour nous c'était important de vous présenter l'état actuel et non l'état d'il y a 6 mois, de ce projet du concours. Donc ici, le périmètre, en bleu. Donc on voit que l'on va s'intéresser à toutes les parties centrales du village de Collombey. Et puis on s'étend depuis la place des Colombes, jusqu'à l'ancien cimetière désaffecté. Et puis également sur les parcelles qui se trouvent au-delà de la rue des Dents-du-Midi, donc les parcelles actuellement de la fanfare. Ça, ça été une suite du concours dans le but de relier les 2 parties du village. Alors avant tout un état des lieux du centre du village. Donc nous avons premièrement examiné qu'est-ce que l'on avait, comment était le tissu ancien ? Donc là, on voit bien qu'on a en fait les anciennes rues qui ceinturaient en fait l'ancien centre du village et puis cette coupure très forte de la rue des Dents-du-Midi, de la route cantonale, toujours venue avec les années plus forte et plus importante. Et puis l'occasion de pouvoir repenser tout ce centre du village avec le constat actuel qu'effectivement, on a une certaine densité moyenne pour construire dans cette partie là, mais on voit aussi que tous les espaces libres actuellement sont pris par des places de parc.

Sur ces quelques images du centre, on retrouve aussi effectivement cela, donc on voit ces maisons souvent isolées, ces maisons qui ont une certaine importance. Et puis chaque fois qu'il y a un espace libre, hop, c'est colonisé par les places de parc. Donc cela nous a interrogés, bien sûr, pour cette structuration.

Voilà le plan du projet de la situation actuelle. Donc effectivement, le but de cette structuration, c'est de ramener, offrir à la population des espaces de rencontres, des espaces qui soient dédiés pour la vie du village, avec des affectations différentes qui puissent border ces espaces. Donc 1^{ère} chose que l'on a vue, par rapport au constat qu'on a vu tout à l'heure, c'est que le seul moyen de pouvoir ramener de la vie, qui soit vraiment une vie villageoise au centre du village, et bien c'est déjà de sortir, d'enlever toutes les places de parc. Alors bien sûr, on devra résoudre où mettre ces places de parc. Mais la 1^{ère} décision c'est de les enlever. Et ensuite c'est d'amener un certain nombre d'espaces publics et de réfléchir sur la qualification de ces espaces publics. Donc pour nous, c'était important, dès l'état du concours, c'était d'offrir des espaces publics de rencontres, mais qui soit aussi à l'échelle du village. Donc de rester sur des espaces qui soient relativement restreints et qui puissent être occupés de manière différente. Il ne s'agissait pas de construire une unique grande place de village, mais plutôt une multitude de places qui se connectent les unes aux autres. Dès le départ, à côté de la Maison de la commune, on a planifié un espace public qui serait le cœur même du village et ensuite de le connecter à la rue des Colombes, mais aussi de lui offrir une connexion piétonne à l'intérieur même de ce centre. Et c'est ainsi en fait qu'on a mis en place une succession de petits espaces publics qui reviennent jusqu'à la place des Colombes, et de même de l'autre côté aussi jusqu'au cimetière donc qui est, enfin l'ex cimetière, maintenant il est désaffecté. Et puis la proposition que nous avons faite aussi également, de venir essayer de rejoindre cette partie du village par rapport à cette coupure de la rue des Dents-du-Midi, pour offrir une 2^{ème} placette qui ne soit pas tout à fait en face. Donc en fait, on rebondit d'une place à l'autre. Comment faire pour définir ces places ? 1^{ère} chose, on sort les voitures et ensuite on cherche à les définir. Donc ça peut être des traitements de sol, des traitements de sol qui soient différenciés, mais on utilise aussi la végétation. Donc on a mis en place en fait un double système de végétation, donc les arbres verts et les arbres rouges. Les arbres verts vont définir vraiment le caractère du centre de ce village avec une ponctuation, une plantation assez importante sur la place des Colombes. Ensuite on retrouve ponctuellement des plantations qui vont venir rythmer les chemins qui seront dédiés uniquement aux piétons sur cette partie centrale. Et puis on retrouve sur la périphérie, sur en fait l'ancienne rue qui bordait, qui ceinturait le village, les plantations d'arbres qui devraient par exemple avoir un feuillage d'une autre couleur. Et puis, ce n'est pas tout à fait encore suffisant pour arriver à définir les places, qui sont en fait des ..., on est obligé de donner une définition des ... pour essayer de dire entre la maison de commune et autre chose, il y a l'espace de la place. Et c'est là qu'on a inséré 5 maisons, qui sont à peu près toutes de taille identique, dans ce centre du village. Et en fait, avec ça et bien on définit une nouvelle surface donc tel que ce cœur là sera défini entre l'hôtel de ville et puis la nouvelle maison qui se trouve ici. Ces maisons elles n'étaient encore pas tout à fait suffisantes pour définir bien les espaces. Donc on a associé à certaines maisons des jardins privatifs qui seront ceinturés toujours d'un mur, on le voit de ce côté, on le voit ici aussi. Là on se rattache aux jardins existants. En fait, on reprend une chose qui existe déjà actuellement dans Collombey, puisqu'on a tout une série d'anciens murs qui ceinturent les jardins. Donc on ne peut pas les garder tout à fait tel quel, mais on introduit de nouveaux et en fait, avec ces différentes dispositions avec la végétation, avec les traitements de sol, avec les maisons et avec leurs jardins rattachés, on arrive à structurer tout ce centre du village. Voilà, là, le fly suivant, une toute petite différence. Nous avons effacé la ligne AOMC puisque dans le futur on aura, on ne sait pas encore dans quelle date, certainement que ce train passera ailleurs. Et on voulait expérimenter ce que ça donnait sans le train et on voit que l'on va pouvoir traiter encore beaucoup plus la liaison entre les 2 parties du village pour en faire une vraie zone de rencontres, tout en laissant passer le trafic, parce que c'est illusoire de vouloir complètement le couper. Mais pour nous, on reste persuadé qu'il y a une possibilité, avec des traitements de sol et le dommage des voies de circulation par rapport aux trottoirs, qu'on arrivera à faire une vraie zone de rencontres là. Il n'y a qu'à prendre la Place du Midi à Sion, il y avait aussi un fort trafic et maintenant on voit qu'il y a une cohabitation possible. Pour nous, c'était important, même si aujourd'hui on n'a encore pas la réponse où passera l'AOMC, déjà de réfléchir comment le devenir de cette rue par rapport à cette coupure très forte. Alors on a parlé des maisons. Maintenant, pour amener aussi de la vie au centre du village, puisque c'est le but, il faut aussi réfléchir à ces maisons, avec quelle affectation on va leur mettre, puisque le but ce n'est pas de faire une mono affectation, mais bien d'apporter une vraie vie de village, avec une grande diversité. La 1^{ère} maison c'est l'Etoile. Donc l'ancienne Etoile, après examen, la commission s'est ralliée à notre avis, donc la commission ad-hoc, de la détruire pour construire une nouvelle maison, qui sera quasiment de proportion identique, mais par contre qui est appuyée sur la rue

des 2 Colombes et qui, vous verrez, nous apporte une ouverture beaucoup plus grande à l'entrée même du village. Et puis bien sûr, c'est une maison qui sera moderne, donc on pourra complètement l'utiliser. Elle aura un taux de possibilités beaucoup plus grand que si on avait utilisé l'ancienne Etoile qui est un bâtiment partagé en deux, en moitié en grange et en moitié en habitation et qui est très difficile à réhabiliter. Donc ça c'est la nouvelle Etoile et elle va avoir au rez-de-chaussée un café restaurant et puis aux étages, possibilité de mettre des appartements. Je passe sur la seconde maison qui elle est en face de l'hôtel de ville, qui nous semble être une maison idéale pour être intergénérationnelle. Donc on imagine qu'au rez-de-chaussée ce pourra être une salle commune, des appartements protégés aux étages et des appartements pour familles dans les étages supérieurs. La 3^{ème} maison est celle qui remplacera la Maison de la Cour. La Maison de la Cour est à un emplacement qui prêterait beaucoup tout le développement de ces places qu'on veut créer. Donc on la remplacerait par une nouvelle Maison de la Cour, qui elle aurait au rez-de-chaussée des commerces et puis aux étages des bureaux, parce qu'il faut remplacer les bureaux qui sont dans ce volume actuel. Et aux étages supérieurs de nouveaux des appartements. Donc une mixité d'emplois. La 4^{ème} maison, elle, est plus en relation avec les maisons de quartiers d'habitations du centre du village, donc on la dédierait uniquement en appartements. Finalement, la maison qui est au-delà de la rue des Dents-du-Midi serait dédiée à des commerces au rez-de-chaussée, à des appartements aux étages et puis ensuite, le cimetière. L'ex cimetière. Donc j'en ai relativement peu parlé. Notre idée est de transformer la surface en un jardin public, qui aurait un côté verdure beaucoup plus grand que sur les autres espaces de rencontres qui seront bien sûr plus minéraux. Et tout de même d'offrir une série de fonctions dans cette maison. Cette maison elle a une forme plus concentrée, parce que l'on veut laisser un maximum de terrain ouvert à la population donc en jardin public. Elle a une forme plus concentrée et du coup on part un petit peu plus en hauteur pour pouvoir offrir quand même quelques affectations différentes. Alors là, on imaginait que dans les 3 premiers étages ça pourrait être des fonctions dédiées aux besoins de la population, une salle de réunion, par exemple, pourquoi pas un conseil général au centre du village plutôt que dans la campagne. Aux étages des plus petites salles de réunion, et ensuite même des possibilités de bureaux, et ensuite dans les étages supérieurs entre 2 et 3, on imaginait tout de même de ramener des appartements, pour de nouveau toujours avoir cette flexibilité et cette modularité et en même temps cette mixité. Dans le fond, c'est d'amener partout de la vie. Voilà, la nouvelle Etoile, très résumé : Le rez-de-chaussée pourrait être le nouveau « café de l'Etoile ». Et puis vous avez ce signal, une rampe, qui va nous amener sur le fly suivant, pour parler où est-ce que l'on met toutes les voitures, vu qu'on les a sorties ! Aux étages ce serait des appartements mais je crois qu'on ne va pas rentrer plus en détail. Là vous avez la coupe, donc en fait chaque maison est : un rez-de-chaussée, 3 étages et un comble habitable.

Donc où placer toutes ces voitures ? Il n'y a pas de miracle. On n'est pas encore dans la mentalité de dire que l'on ne se déplace qu'en transports publics ou à pieds. Il fallait amener un certain nombre de places, soit pour remplacer celles qui étaient sur terre. On en laisse quelques-unes de places de proximité, mais il fallait tout de même qu'on amène une réponse pour toutes les autres. Et puis, pour les 5 bâtiments on devait aussi amener un certain nombre de places. Donc ce parking se développerait à partir de la nouvelle Etoile avec l'entrée sur la rampe ici, et puis c'est un parking qui peut se développer en poche. Donc au fur et à mesure que l'on construit, on peut faire 3 étages. Là on arrive au total de 154 places, c'est complètement encore ouvert, ça peut être complètement encore variable. Voilà en volumétrie, ce que cela donne. Donc l'idée c'est de trouver la bonne échelle et le bon esprit par rapport au village actuel de Collombey pour ne pas le dénaturer. Mais quand même avoir clairement une situation de nouvelles maisons mais qui entrent en dialogue avec les anciennes maisons, donc on voit qu'on a une volumétrie très proche, c'est des maisons avec des toitures à 2 pans. Et puis on a cette variation, le fait qu'elles ne soient pas tout à fait rectangulaires fait qu'elles ont leur propre caractère donc elles seront tout de même avec un traitement un peu plus contemporain que les anciennes maisons. 3 images : en 2013 c'est la situation actuelle. On est très positif. En 2015 la nouvelle situation. Donc où on voit que le fait d'avoir enlevé l'ancienne Etoile fait qu'on ouvre beaucoup plus l'entrée, on rend vraiment une entrée du village qui sera beaucoup plus conviviale. On voit la 1^{ère} maison, on voit les suivantes. On voit celle qui est en face. Et puis, en étant assez positif pour 2020, ce sera peut-être 2025, 2050, je n'en sais rien, sans l'AOMC où l'on voit que là on pourra encore plus gommer la scission du village. Je passe la parole à Sandra qui va vous expliquer la procédure qui va nous occuper en 2014, puisque maintenant c'était l'avant projet. En fait la procédure actuelle c'est de pouvoir prouver que l'on arrive à mettre les choses dans les volumétries, qui ensuite seront retraduites en plan de quartier, donc qui est la procédure suivante.

Intervention de Mme Sandra Priod Dayer : Bonsoir, alors moi je vais parler des aspects plus techniques de procédure et du plan de quartier. Donc là, quelques généralités. Au niveau d'un plan de quartier on se base toujours sur un projet. C'est ce qui a été développé dans le cadre du concours et ce qui est encore en train d'être peaufiné aujourd'hui. Le plan de quartier il doit répondre à 3 objectifs. Préciser le 1^{er} projet initial au niveau du concours, arrêter des principes et puis leur donner une portée juridique. Ça veut dire qu'on fige ces principes dans l'étude du plan de quartier qu'on lui assurerait que c'est ces principes là qui vont être réalisés au niveau de l'autorisation de bâtir. Donc c'est un outil de planification qui est plus précis que le plan de zone. Mais où on n'est pas encore au stade de l'autorisation de construire. Donc c'est un stade intermédiaire, un outil supplémentaire de planification. Pour la mise en œuvre du projet proprement dit, on devra procéder à des autorisations de bâtir. Elles peuvent être certainement nombreuses. Ça veut dire que chaque construction, chaque partie du plan de quartier sera l'objet d'une procédure spécifique. Et bien sûr que le projet précis d'autorisation de bâtir devra être conforme au plan de quartier. Quel est le contenu d'un plan de quartier ? On a 3 éléments : on a un dossier de plans, on a un règlement qui définit comment est-ce que l'on applique les plans, et on a un rapport d'étude. Au niveau du plan, il y a 3 thèmes qui sont importants. C'est les constructions, les équipements accès routiers et stationnement, et les espaces extérieurs. Le niveau de détails qu'on souhaite avoir au niveau des plans de quartier, il est variable. Il peut être très précis ou plus général. Ça dépend des objectifs qu'on veut atteindre. Au niveau des constructions on a évidemment l'emprise des constructions. Quand on a un projet on définit une petite marge de manœuvre qui nous permet d'adapter la construction au niveau de l'autorisation de bâtir, mais on a une marge de manœuvre, mais on ne peut pas changer le projet. On garde le principe de l'implantation, il est maintenu. Donc on définit une emprise au sol, un gabarit. Quel est le gabarit constructible qui est lié à cette emprise au sol ? Et puis aussi, quel est son usage ? Où est-ce que l'on fait du logement, où est-ce que l'on fait du commerce, où est-ce que l'on fait d'autres activités, des usages d'intérêt public. Au niveau des équipements, on définit tout ce qui est eau-égout-électricité. Comment est-ce que l'on se branche sur l'existant et comment on a une distribution rationnelle à l'intérieur du plan de quartier. Au niveau des accès routiers, c'est ce qu'a présenté Geneviève tout à l'heure. Où est-ce que l'on se branche, ça veut dire plutôt des circulations de véhicules routiers à l'extérieur du périmètre, un système d'accès à un parking, et on libère l'intérieur du plan de quartier pour la mobilité douce. Donc c'est des principes qui sont traduits, simplifiés par rapport à un projet d'autorisation de bâtir, mais qui sont définis et qui doivent être maintenus. Au niveau des espaces extérieurs, là aussi on va définir quelle est la forme de ces espaces extérieurs. Est-ce que ce sont des jardins, des espaces verts, est-ce qu'ils sont arborisés ? Ou alors au contraire, est-ce que c'est une placette avec un traitement au sol plutôt en dur, avec de l'arborisation particulière ? Est-ce qu'il y a des terrasses en bois, est-ce qu'il y a des points d'eau qui sont aménagés ? L'éclairage public, de quelle manière il est exprimé ? Ça, ce sont peut-être des points qui sont plus ou moins détaillés, ou on peut rester dans des principes. On peut définir que quelques éléments principaux sont déterminés et que le reste sera défini au niveau de l'autorisation de bâtir. C'est un choix qu'on va devoir et à quel niveau de précision on va souhaiter que le plan de quartier soit présenté. Il y a aussi l'usage de ces espaces extérieurs. Est-ce que c'est des espaces de jeux ? Est-ce que c'est des espaces plutôt publics ou privés.

Au niveau du règlement, donc ça c'est le 2^{ème} élément que contient le plan de quartier. On a vu des plans, le dossier de plans. Là maintenant il y a le dossier de règlement. Donc ça veut dire qu'on va définir, on va mettre en texte des plans, définir les principes et dans chaque secteur (est-ce que l'on construit, est-ce que l'on aménage, etc.) il y aura encore des principes qui peuvent être précisés, quantifiés. Le rapport d'étude, c'est le 3^{ème} élément du dossier. C'est un rapport qui a son sens que durant la procédure. Ça veut dire que ça explique les différents partenaires et notamment aussi aux autorités en charge de la probation, les bienfondés de la décision.

Quel est l'avantage d'un plan de quartier ? Le 1^{er} avantage c'est que ça permet d'avoir un développement constructible d'un quartier en différentes phases, échelonnées dans le temps. Ça veut dire qu'on sait déjà où les constructions seront situées et en fonction des disponibilités financières, des souhaits des différents propriétaires mais aussi du marché de la construction, quels sont les besoins qui sont en fonction des usages sur le marché, on va pouvoir construire un élément ou un autre. Et ceci, cet outil n'a pas de limite de validité. Quand vous déposez une autorisation de construire, il y a une limite qui est liée à 3 ans. On construit, on a un permis, on peut construire dans les 3 ans. On peut prolonger encore de 2, mais après, c'est fini. Alors que cet outil, c'est un outil de planification il n'a pas de limite dans le temps, il est valable jusqu'à ce que l'on planifie autre chose. Donc ça c'est aussi un avantage qui est intéressant. Puis ça permet

de construire de manière concertée dans le respect du projet global qui est arrêté. Ça signifie qu'au niveau de l'autorisation de construire, on ne pourra pas construire quelque chose qui est contraire au plan de quartier et au principe qui a été défini. Donc il y a cette cohérence au niveau des différentes échelles, entre le plan de quartier et le plan de zone et l'autorisation de construire.

Alors maintenant au niveau de la procédure, il y a deux procédures possibles. On ne sait pas encore dans quel cas de procédure on sera. Soit c'est conforme au plan de zone, donc c'est une procédure simple d'autorisation de construire. Soit c'est non conforme, donc dans ce cadre là il y aura une mise à l'enquête publique de 20 jours. Et s'il y a des éventuels opposants, ils devront être entendus dans le cadre de séances de conciliation. Après le dossier devra être approuvé par le conseil général et il y aura un 2^{ème} dépôt public de 30 jours, recours auprès du conseil d'Etat si des opposants maintiennent leur opposition. Homologation par le conseil d'Etat et toutes les voies de recours auprès du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral. Alors au niveau de l'organisme, par rapport à une zone village, je voulais peut-être juste rappeler 3 grands principes qui sont en fait la tendance actuelle de comment est-ce que l'on procède. Donc en fait, on a tendance à densifier et diversifier les usages au centre des villages, pour plusieurs raisons. La 1^{ère}, c'est la viabilité des services et des commerces. On a besoin d'avoir une densité de population qui justifie une taille critique des commerces. La 2^{ème} est que, en fonction de l'habitat, commerce et intérêt public, on a des usages, des horaires d'utilisation qui sont donnés (l'habitat c'est peut-être le soir, les commerces c'est la journée) donc on a une activité qui est constante tout au long de la journée et ça permet d'avoir un maintien de l'animation et de la vie au village. On libère aussi le stationnement des espaces extérieurs pour le rendre aux habitants et aux usagers. Plutôt que d'avoir des places qui prennent énormément de place. On préfère utiliser ces espaces pour avoir des aménagements pour des espaces jeux ou d'autre. Et on essaie aussi de requalifier ces espaces extérieurs par des traitements de sol, revêtements urbains, éclairage et végétation, ou bien encore des plans d'eau. Je crois que j'ai fini, merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je remercie Mme Bonnard, et Mme Priod Dayer pour vos interventions. Vous nous avez indiqué précisément quel était le stade du projet « Centre de Collombey ». Il était important pour nous de le connaître. Je vous souhaite une bonne soirée et un bon retour chez vous. Merci. Je passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Approbation des procès-verbaux du 28 octobre 2013

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Il y a 2 procès-verbaux à approuver : 1 procès-verbal mot-à-mot et 1 procès-verbal décisionnel. Je remercie l'administration communale et Samuel Rouiller, pour la rédaction de ces procès-verbaux. S'agissant du procès-verbal mot-à-mot, de la séance du 28 octobre 2013, j'invite les membres du conseil général qui auraient des remarques ou des observations, à s'exprimer. Oui !

Intervention de M. Côme Vuille : Bonsoir, Côme Vuille. Je tiens à signaler une erreur concernant le vote sur l'amendement du PLR, à l'article 3 du ROC. Il est écrit en page 10 du PV mot-à-mot, nombre de conseillers généraux présents 38, ont voté 3. Et je relève malheureusement encore de nombreuses fautes d'orthographe dans le PV mot-à-mot. Et je profite d'avoir la parole pour indiquer également une erreur dans le PV décisionnel sur le vote final sur le ROC. Il est indiqué résultat de la votation, 32 oui, 5 non. Hors il s'agit bien de 5 abstentions. Je conviens que ce travail de rédaction n'est pas facile, mais il est à mon avis primordial que les résultats des votes soient retranscrits correctement. Merci

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, y a-t-il d'autres remarques ou observations ? Ce n'est pas le cas. Je prie les scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 28 octobre 2013 sont priés de se manifester en levant la main. Oui, M. Vuille ?

Intervention de M. Côme Vuille : Excusez-moi, est-ce qu'on l'accepte avec les modifications et remarques que j'ai apportées ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors le bureau va se réunir. Le bureau va écouter, une fois tous ensemble, ce qui a été dit puisqu'il y a tous les résultats enregistrés. Le bureau regardera en fonction et portera éventuellement les modifications.

Intervention de M. Côme Vuille : Parce que par exemple sur le vote décisionnel c'est correct sur le PV mot-à-mot les 5 abstentions, mais c'est sur le décisionnel que c'est faux. C'est écrit 5 non.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui, mais alors actuellement on est sur le PV mot-à-mot. On regardera le décisionnel après et puis, reprenez la parole à ce moment-là, comme ça on peut tout de suite comparer et on apportera tout de suite la modification. Ça vous va ? Si c'est en ordre comme ça, je repose la question. Les conseillers généraux qui sont d'accord avec le procès-verbal mot-à-mot du 28 octobre 2013 sont priés de se manifester en levant la main. Laissez la main en l'air, svp ! C'est bon, vous pouvez baisser. Refus ? Abstention ? Alors le procès-verbal est accepté avec 37 voix. 2 n'ont pas voté et 4 abstentions. Vous pouvez vous assoir. Nous passons maintenant au procès-verbal décisionnel. M. Vuille, je vous prie de préciser ce que vous nous avez dit pour le décisionnel, svp ?

Intervention de M. Côte Vuille : Alors je répète. Dans le décisionnel, il est indiqué sur le vote final sur le ROC, résultat de la votation : 32 oui, 5 non. Hors, c'était bien 5 abstentions. Je vous remercie de corriger.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Nous prenons note, effectivement, avec cette modification. Les conseillers généraux qui sont d'accord avec ce PV décisionnel, avec la modification donc apportée par Monsieur Vuille, à savoir 5 abstentions, sont priés de se manifester en levant la main. Les vérificateurs sont priés de se lever. Merci. Vous pouvez baisser la main. Refus ? Abstention ? Alors le PV est accepté à l'unanimité. Voilà, les procès-verbaux ont été approuvés. Nous pouvons passer au point 5 de l'ordre du jour.

5. Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : La nouvelle loi cantonale sur les droits de mutations, du 15 mars 2012 est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Elle remplace la loi sur le timbre. Il en découle pour les communes la possibilité de prélever un impôt additionnel communal, sur les droits de mutations de transactions immobilières sur leur territoire dont le taux ne pourra pas excéder le 50% des droits de mutations cantonaux. Pour pouvoir l'appliquer, les communes doivent établir un règlement communal qui fixe le taux de prélèvement. Ce règlement doit être homologué par le conseil d'Etat. Les différentes réformes fiscales voulues par le canton depuis quelques années ont une incidence non négligeable sur les finances des communes. Vous le savez, pour augmenter la marge d'autofinancement, une commune peut soit augmenter ses recettes, soit diminuer ses dépenses. De très nombreuses communes dont Sierre, Sion, Martigny ont dans ce contexte décidé d'introduire cette nouvelle taxe. Dans notre district, St-Gingolph, Port-Valais et Vouvry et Vionnaz ont un règlement en force. Troistorrents doit encore attendre la décision de l'assemblée primaire, Monthey, Champéry et Val-d'Illeiez sont en réflexion. Le conseil communal de Collombey-Muraz propose au conseil général d'introduire un tel règlement. Le conseil communal a donc rédigé un règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels. Pour ce faire, il a repris le modèle de règlement type, élaboré et mis à disposition par le service des affaires intérieures et communales. Pour en accélérer l'homologation par le conseil d'Etat, il n'y a apporté que les modifications découlant de sa situation propre. Il a également rédigé le message y relatif. Lorsque le bureau du conseil général a soumis à la municipalité l'ordre du jour de la séance de ce soir, celle-ci, dans le cadre de son droit d'être entendue, a demandé de rajouter différents sujets, dont le présent règlement. Après une 1^{ère} consultation par courriel, le bureau s'est réuni une nouvelle fois pour analyser cette proposition de la municipalité, et l'a validée. Raison pour laquelle, le conseil général se prononce sur ce règlement ce soir. Ceci n'aurait pas été possible sans que la commission de gestion examine ce règlement et prenne position, notamment eu égard aux incidences financières pour notre commune et nos citoyens. Je remercie ses membres et son président pour leur travail, et ce, dans un délai restreint. Vous avez reçu, en annexe à l'ordre du jour, le règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux, le message de la municipalité, et le rapport de la commission de gestion. Nous nous baserons sur ces documents pour nous prononcer. Nous allons procéder de la manière suivante. L'exécutif va nous fournir des explications. Le rapporteur de la commission de gestion va nous faire part du rapport de ladite commission. Nous voterons l'entrée en matière. Nous passerons à la discussion de détail. Nous terminerons par le vote final. Je rappelle aussi qu'en vertu de l'article 28, alinéa 2 de notre règlement, le vote final de tout règlement se fait en 2 lectures à l'occasion de 2 séances différentes. Toutefois, par un vote spécial, acquis à la majorité des 2/3 des membres présents, le conseil général peut décider, après une seule lecture, que sa décision est définitive. Avez-vous des questions sur ce mode de procéder ? Ce n'est pas le cas, nous allons passer à la

présentation par l'exécutif, Monsieur le Président de la municipalité, je vous cède la parole pour la présentation de l'exécutif.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, bien je crois qu'il s'agit tout d'abord de remercier le conseil général en particulier par sa commission de gestion pour la souplesse dont il a fait preuve dans l'analyse de ce règlement, mais aussi des deux règlements qui vont suivre. Vous avez la grande partie des informations les plus importantes, je pense que vous avez quasiment tout dans le message du conseil communal. Peut être juste quelques éléments complémentaires. C'est vrai, nous n'aimons pas les impôts et les taxes. Si on peut y échapper, si on peut les éviter, évidemment on essaie de faire un maximum. Je crois que cet impôt sur les droits de mutation, c'est un impôt qui est acceptable sur le montant, vous avez vu le comparatif de l'ancien droit de timbre avec l'impôt qu'on vous propose, vous avez vu également ce que ça représente sur une maison individuelle ou sur un immeuble donc c'est un impôt qui nous paraît acceptable sur le montant et c'est un impôt qui nous paraît acceptable sur les personnes touchées. Du côté du conseil communal, la volonté c'est bien sûr de repousser au maximum le moment où on devrait augmenter les impôts, et l'impôt sur les droits de mutations permet de toucher en premier chef les gens qui génèrent des coûts dans notre commune, je pense surtout aux nouveaux habitants. Il ne s'agit pas de les punir, mais tout simplement de reconnaître que les gens qui arrivent dans notre commune génèrent beaucoup de coûts au niveau des infrastructures, on aura l'occasion d'en discuter dans le budget, je pense aux écoles, aux réseaux d'eau, aux réseaux d'épuration, aux routes, ainsi de suite, tous ces éléments-là et là cet impôt touche d'abord les nouveaux habitants. Cet impôt va générer quelques centaines de milliers de francs par année supplémentaires pour notre commune. On a estimé le revenu de cet impôt dans le contexte actuel à environ cinq cents mille francs, donc ça c'est l'estimation que le conseil a fait sur la base des chiffres des dernières années. Bien sûr ce n'est pas une recette qui est garantie à long terme. Elle est fortement liée au développement du bâti sur notre territoire communal, elle est basée sur les bâtiments qui sont attendus sur les années qui viennent, vous avez vu qu'on a encore un très fort développement dans les années qui viennent, on a déjà connu un fort développement, mais dans les années à venir ça va se poursuivre ainsi, raison pour laquelle on a estimé environ cinq cents mille francs, vous avez vu que la commission de gestion estime pour la première année à trois cents mille francs, donc on pourrait dire pour la première année, une rentrée entre trois cents et cinq cents mille francs. De nombreuses communes ont franchi le pas voilà, le président l'a déjà dit dans le district de Monthey, toutes les communes ont déjà adopté cet impôt ou vont le faire, toutes les communes se sont engagées à le faire à la liste qui a été faite, la commune de Val-d'Illiez a déjà décidé de franchir le pas, la commune de Monthey devrait le faire dans le courant 2014. Concernant le taux, enfin, que nous vous proposons de fixer à 50 %, c'est le maximum que nous pouvons fixer vous l'avez entendu également de votre président. A ma connaissance, aucune commune qui a introduit cet impôt n'a choisi un autre taux, la volonté c'était d'avoir quand même une certaine rentrée financière pour les collectivités locales dans le contexte actuel où les décisions au niveau cantonal et la conjoncture pèsent sur nos finances. Et puis, enfin, le règlement type, on vous l'a aussi dit c'est justement un règlement type pour accélérer l'homologation, donc bien sûr qu'on ne maîtrise pas la date d'homologation on l'a vu notamment avec le règlement communal d'organisation, on avait déjà consulté les services cantonaux ou malheureusement le conseil d'état ne l'a pas homologué pour cette séance, donc là on ne maîtrise pas les processus du côté de l'homologation, mais en prenant un règlement type et bien on sait que ça devrait aller plus vite, il n'y a pas une grande analyse par les services cantonaux qui est nécessaire. Donc, en conclusion, je vous remercie d'avance de soutenir ce nouvel impôt sur les droits de mutations qui est d'ores et déjà intégré au budget 2014.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le président de la municipalité, je passe maintenant la parole au rapporteur de la commission de gestion, Monsieur Jürg Kilchenmann, s'il vous plaît.

Intervention de Jürg Kilchenmann : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, Monsieur le président du conseil général, Mesdames Messieurs les conseillers généraux, pour mon rapport je vais juste vous lire quelques points essentiels vu que tout le monde a reçu le rapport. Alors, le règlement sur le prélèvement du droit de mutation communal additionnel. Cet impôt est issu de la nouvelle loi sur les droits de mutations entrée en vigueur au premier janvier 2013. Cette loi remplace la loi sur le timbre de 1953, elle autorise les communes à prélever un impôt à hauteur maximum de 50% de l'impôt cantonal, selon l'importance de la transaction les taux varient dès cinquante mille francs de 1 à 1,5 %. Compte tenu de la situation précaire des finances communales la Cogest ne peut que recommander au

conseil général d'accepter l'instauration de ce nouvel impôt. Bien des communes environnantes l'ont déjà adopté et à terme certainement que toutes les communes du district l'auront fait. La Cogest accepte ce nouveau règlement à l'unanimité. Elle est d'avis que vu les explications qui précèdent que l'adoption peut se faire en une seule lecture. Juste encore à la fin la recommandation de la Cogest c'était d'accepter l'introduction d'un nouveau règlement communal sur l'addition des droits communaux traditionnels. Merci

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je vous remercie Monsieur le rapporteur. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière et je passe la parole au chef de groupe. Monsieur Vuille.

Intervention de M. Vuille Côme : Comme vu pour le PLR, au vu du message explicatif de la municipalité et de la situation financière de la commune le groupe PLR entre en matière. Toutefois, nous rejoignons l'avis de la Cogest concernant la surévaluation du montant de cinq cents mille francs respectivement trois cents mille francs selon l'entrée en vigueur. Les recettes 2013 des registres fonciers seront inférieures aux prévisions, or rien ne laisse penser que 2014 sera différente de 2013 sur ce point. Enfin, le groupe PLR s'interroge sur le fait que ce règlement ne soit soumis au conseil général qu'à la hâte en cette fin d'année. Il nous est indiqué dans le message que le principe d'introduire cet impôt a été pris à la conférence des présidents. Or certaines communes ont déjà introduit ce règlement en février. Monsieur Buttet peut-il nous dire quand est-ce que la conférence des présidents a-t-elle eu lieu et quels ont été les difficultés à soumettre ce règlement type au conseil général plus tôt. On voit dans le rapport de la Cogest, il faut compter avec un certain temps avant l'entrée en vigueur et c'est de l'argent qui ne rentre pas pour la commune. Merci pour vos explications. Le groupe PLR soutient ce règlement et en une seule lecture.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Vuille, un autre chef de groupe souhaite-t-il se prononcer sur l'entrée en matière ? Oui !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui, Nathalie Cretton pour l'ADG, donc je rejoins aussi ce qui a été dit à la commission de gestion, c'est-à-dire qu'il y a eu certainement une surévaluation pour les rentrées donc les recettes de cinq cents mille francs. Par contre, ce qu'il faut bien aussi se mettre dans la tête c'est que ces rentrées elles seront que « provisoires », c'est-à-dire ponctuelles et qu'effectivement arrivé à un moment donné ou la construction qui sera terminée, on aura plus de rentrée d'argent donc il faudra trouver de l'argent ailleurs, voilà.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Bien, un autre chef de groupe veut-il s'exprimer ? Madame Knubel, pour le PDC.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le groupe PDC. Mon groupe accepte l'entrée en matière et nous sommes d'avis que toute rentrée d'argent quel qu'elle soit au vu de nos finances sera bonne même si elle est sous-évaluée par rapport à ce que la municipalité a estimé. C'est quand même une rentrée d'argent et évidemment il faudra trouver d'autres pistes, mais au moins ça sera quelque chose qui rentrera déjà. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Pour les chefs de groupes vous avez pu vous exprimer est-ce que quelqu'un dans l'assemblée conteste l'entrée en matière ? Il n'y a pas de contestations, je considère donc que l'entrée en matière est acceptée. Nous pouvons maintenant passer à la ... maintenant on ouvre la discussion de détail, mais au préalable nous allons passer la parole au président de la municipalité qui peut répondre aux questions qui ont été posées.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le président, mesdames et messieurs, pour répondre aux questions qui ont été posées tout d'abord à la surévaluation des recettes, franchement, bon maintenant j'ai entendu que même le montant que la Cogest a avancé est aussi surévalué, alors je m'étonne que le conseil communal et la Cogest aient fait des évaluations qui soient fausses. On espère, c'est vrai que ce montant soit le plus proche du montant que la municipalité a donné, que celui de la Cogest. Mais c'est vrai que sur la première année on verra, vu que c'est un nouveau système de financement d'imposition ce qu'il en sera à la fin de l'année. Concernant la conférence des présidents et qu'elles ont été les difficultés à soumettre le règlement, d'abord j'aimerais dire que la conférence des présidents n'a aucune compétence décisionnelle. La conférence des présidents c'est simplement des présidents de communes qui se réunissent pour coordonner l'action des différentes communes de notre district. Cette décision a été prise en 2012 donc on aurait aussi pu dire que l'ancienne législature, durant l'ancienne législature on aurait pu déjà mettre en vigueur ce règlement, mais durant cette année il a fallu que le nouveau conseil se mette en place, qu'on puisse analyser l'opportunité, la nécessité de cet impôt avant de vous proposer un règlement, on ne voulait

pas arriver avec une nouvelle équipe et l'argument : comme les présidents ont discuté de ça l'année passée alors on fonce on met ça en place ! On a pris le temps de l'analyse, raison pour laquelle c'est arrivé à ce moment-là. On parle de précipitation, je ne crois pas que ce soit le cas. Mais vous avez vu avec quelle vitesse et empressement la commission de gestion a dû travailler. Ça a été la même chose du côté de l'administration communale, que je remercie au passage. Il faut imaginer que notre comptable ainsi que toute l'administration communale ont dû faire cette année l'exercice du budget, des comptes et de nouveau du budget ce qui fait probablement que c'est une année qui aurait pu être beaucoup plus optimale au niveau du travail sur l'aspect budget, comptes, mais ça nous a généré finalement un certain stress, un certain empressement, puis enfin, concernant la question ou la remarque sur l'aspect provisoire des rentrées, je crois que je l'ai citée dans la présentation c'est vrai, mais ce qui tombe bien c'est aussi qu'à ce moment-là qu'on a besoin d'argent parce qu'on est dans ce cycle d'investissement, on est dans le creux de la vague et c'est maintenant qu'on a besoin d'argent, d'une fois, finalement qu'il y aura moins de constructions, il y aura aussi moins de coûts d'infrastructures ce qui fait que ça suit relativement bien en tout cas ça devrait nous aider, ça va pas résoudre tous nos problèmes mais ça va apporter un peu d'air à notre économie.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Donc pour la discussion de détails et au vote final nous allons procéder de la manière suivante. Nous allons passer les quelques articles, article par article. Nous nous arrêterons sur un article si ça demande une discussion, voir un vote, nous procéderons finalement au débat final et au vote final. J'ouvre la discussion article par article. Donc si nous prenons l'article 1 du règlement : impôt additionnel. Y a-t-il une remarque, proposition ? Ce n'est pas le cas. L'article 2 : prélèvement de l'impôt additionnel. Pas de remarque. Article 3 : devoir d'information. Article 4 : entrée en vigueur, évidemment celui-ci devra être complété en fonction des différentes séances et de l'homologation du conseil d'Etat. Donc nous avons passé en revue ces 4 articles qui n'amènent pas de propositions différentes. Donc nous avons terminé avec l'étude de détail nous passons au débat final. Ets-ce qu'il y a une prise de parole pour des observations générales. Oui, Monsieur Turin.

Intervention de M. Alexis Turin : Monsieur le Président du conseil général, Monsieur le Président de la municipalité, Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, Mesdames, Messieurs du public, rassurez-vous je ne ferai qu'une fois toutes ces salutations et aussi salutations à la presse. J'interviens ici en tant que Président de la commission de gestion. Je vous remercie pour votre bon accueil de notre rapport, j'interviens simplement pour faire trois précisions par rapport à ce qui a été dit ce soir. La 1^{ère}, par rapport à Madame Nathalie Cretton. Donc c'est bien un impôt sur les transactions et non pas un impôt sur les constructions. Ça veut dire que même dans le futur chaque fois qu'il y aura une transaction, une vente d'un appartement ou d'une maison qui est déjà construite, il y aura un impôt qui va se faire donc ce n'est pas lié aux constructions nouvelles. Deux autres remarques : la 1^{ère}, par rapport à ce qu'a dit notre président de la municipalité, je crois sauf erreur que Sierre a adopté un taux différent de 20 % au lieu de 50 %, mais c'est la seule commune à ma connaissance. Et puis le dernier point c'est par rapport au travail, à l'entrée en vigueur en fait, l'ancien conseil municipal n'aurait pas pu se poser, se pencher sur cette question, puisque l'entrée en vigueur de cette loi sur les droits de mutations a eu lieu le premier janvier 2013. Donc on n'aurait pas pu accepter ce règlement avant le 1^{er} janvier de cette année. Voilà, sinon sur le fond je remercie tous les groupes pour le bon accueil réservé.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Turin, je passe encore la parole à l'assemblée pour savoir s'il y a des observations générales ? Ce n'est pas le cas, je clos le débat. Je passe maintenant, et peuvent s'exprimer encore le président de la commission et le représentant du conseil municipal. Monsieur Turin, Non. Monsieur le Président de la municipalité !

Intervention de M. Yannick Buttet : Mesdames, Messieurs, sans vouloir prolonger, simplement quand on dit que, c'est vrai, il y aura toujours à l'avenir des ventes, mais on sait quand même qu'avec le nombre de constructions qui arrivent dans les années peut-être 2014-2015-2016, il y aura forcément plus de transactions que ce qui se passe dans une année standard, donc c'est dans ce sens-là probablement que Madame Cretton a voulu avancer. Concernant Sierre, alors c'est ce que je disais. A ma connaissance il n'y en a pas, c'est possible que Sierre ait mis 20 %. J'ai aussi vu que Sierre a décidé parallèlement d'augmenter les impôts, alors ça je les laisse responsable de cette décision, et concernant la décision sur les droits de mutations c'est juste, mais l'ancien conseil aurait déjà pu décider l'adoption du règlement même si l'entrée

en vigueur de la loi arrivait au 1^{er} janvier 2013. Donc l'ancien conseil avait tout à fait la possibilité de décider déjà cette entrée en vigueur. C'est d'ailleurs ce que votre chef de groupe a relevé tout à l'heure.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Je rappelle qu'en vertu de l'article 28, alinéa 2 de notre règlement, le vote final de tout règlement se fait en deux lectures, à l'occasion de deux séances différentes, sauf si il y a un vote spécial acquis à la majorité des 2/3 des membres présents. Madame Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Je propose d'accepter ce règlement sur les droits de mutations en une seule lecture.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je vous remercie. Alors, nous allons passer au vote pour savoir si le vote final du règlement se fait en une seule lecture. Je prie les scrutateurs de se lever. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux si vous acceptez que le règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels soit accepté en une seule lecture, je vous prie de lever la main. Merci. Refus ? Abstention ? Le règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels est accepté en une seule lecture. Je vous remercie. Les scrutateurs vous pouvez rester debout.

Nous allons maintenant voter sur le vote final pour le règlement. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le règlement tel qu'étudié ce soir, je vous prie de lever la main. Merci. Refus ? Abstention ? Donc le règlement est accepté à l'unanimité. Je vous remercie. À la suite de l'acceptation du règlement de ce soir, celui-ci doit encore être soumis à l'homologation du Conseil d'Etat. Comme indiqué dans le message du conseil municipal en fonction des délais nécessaires au référendum facultatif et à l'homologation du Conseil d'Etat, une mise en vigueur interviendra dans le courant de l'année et non le 1^{er} janvier 2014 ! Je passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Modification partielle du règlement communal sur les tarifs au réseau d'eau potable - lettre a) taxe de raccordement

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Le conseil communal, suite à une rencontre avec la commission de gestion, propose d'adapter la taxe sur le raccordement à l'eau potable et usée, afin de trouver des recettes financières supplémentaires. Vous l'avez lu dans le rapport du conseil municipal, celui-ci est compétant pour fixer les taxes dans les fourchettes prévues dans ce tarif et en fonction du résultat des comptes d'exploitation des précédents exercices et du budget plan financier approuvé. Les taxes décidées par le conseil municipal ne sont pas soumises à acceptation par le conseil d'Etat. Nous allons procéder de la manière suivante. Donc l'exécutif nous fournit ses explications, le rapporteur de la commission nous fait part de son rapport, nous voterons l'entrée en matière, nous passerons à la discussion de détails et nous terminerons par le vote final. Alors, c'est comme avant, le même mode de procéder. Je peux passer directement la parole au président, Monsieur Yannick Buttet.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, si vous me permettez je vais vous présenter les propositions de modification du règlement sur l'eau potable et les eaux usées en une seule fois comme le raisonnement et finalement les motivations sont les mêmes. C'est aussi, vous retrouvez aussi l'ensemble des éléments dans le message du conseil communal. Suite à une demande de la commission de gestion d'augmenter les rentrées financières, le conseil communal a réagi rapidement pour vous soumettre la présente proposition. Vous rappeler que l'eau et l'épuration sont des services autofinancés, je me permets juste de donner quelques éléments qui doivent être adaptés, donc finalement l'autofinancement doit se faire sur les huit ans, donc au bout d'une durée de huit ans on doit arriver quasiment à 0. Ça, c'est pour éviter chaque année si tout à coup vous avez un déficit ou alors si vous avez trop de bénéfices, d'adapter les tarifs et de faire simplement en haut, en bas avec ces tarifs. Sur ces services autofinancés, sur l'eau ou l'épuration, 40 % du montant sont payés par une taxe de base fixe et 60 % au m³, donc à la consommation. Sur les tarifs d'eau ou sur le financement de l'eau et de l'épuration on a trois bras de levier. On a la taxe de base qui couvre le 40 % de coût de l'exploitation, on a le 60 % avec le prix au m³ et parallèlement à ça, il y a la taxe de raccordement au réseau. Lorsque vous construisez une maison, un immeuble vous devez vous raccorder au réseau d'eau potable ou au réseau d'eau usée et à ce moment-là vous payez une taxe de raccordement. La taxe de raccordement elle est imputée directement sur les investissements. Donc elle n'est pas engrangée pour le fonctionnement du réseau c'est pour

financer l'extension du réseau, des nouveaux réservoirs ou alors des stations d'épuration, des choses de ce type-là. Dès que c'est imputé sur l'investissement ça permet deux choses : ça permet d'une part de limiter l'augmentation de prix au m3 et de la taxe de base. Si on peut mettre plus d'argent au départ, c'est comme si on mettait plus de fonds propres sur les infrastructures de base et bien ça limite le report de charges sur le fonctionnement et parallèlement à ça pour la commune et bien ça nous limite finalement les intérêts sur les emprunts qu'on devrait effectuer. L'adaptation, actuellement, elle est possible, actuellement sur la taxe de base et sur le prix au m3, on a des fourchettes qui avaient été décidées par l'assemblée primaire et dans lesquelles le conseil communal peut fixer le prix de la taxe de base et le prix du m3, de manière à pouvoir s'adapter, à suivre ce principe de service autofinancé. Par contre sur la taxe de raccordement jusqu'à aujourd'hui il y avait un montant qui était fixe et ce qu'on vous propose aujourd'hui afin d'éviter de devoir à chaque fois repasser devant le conseil général et pouvoir nous adapter aussi plus facilement à l'évolution des coûts du réseau ou des infrastructures et bien c'est également de nous fixer une fourchette dans laquelle le conseil communal pourra fixer le montant de la taxe de raccordement. Dans les taux qui sont proposés jusqu'à aujourd'hui les taux de la taxe de raccordement pour l'eau potable était de 0,4 % de la valeur cadastrale, 0,8 % de la valeur cadastrale pour l'épuration. C'était des taxes qui étaient dans les plus basses du canton on a fait des comparatifs aussi, c'était des taxes qui étaient relativement bon marché. Raison pour laquelle, on vous propose d'adapter ces montants-là on est de nouveau dans la logique de dire finalement les gens qui génèrent des coûts, on va les faire payer en premier. On va les faire participer en premier comme les premières personnes qui seront concernées, c'est les gens qui vont construire les immeubles et qui vont construire les maisons qui paieront un peu plus pour l'investissement dans l'eau potable et l'épuration, ce qui limitera l'augmentation pour l'ensemble des autres utilisateurs. Donc ça c'est un élément aussi important. Vous avez vu la fourchette qu'on vous propose du côté du conseil communal c'était entre 1 et 1,5 %, la commission de gestion a également fait son analyse, elle propose une autre fourchette de 0,8 à 1,4 % de la valeur cadastrale. Dans tous les cas, le conseil communal a déjà annoncé que si cette fourchette devait être acceptée, il fixerait à 1,2 % le coût ou le taux qui serait attribué à la taxe de raccordement autant pour l'eau potable que pour les eaux usées. Donc 1,2 % ça a déjà été annoncé. Du côté du conseil communal on peut très très bien vivre avec la fourchette que la commission de gestion propose, et on vous propose de retirer la fourchette que le conseil communal vous avait soumise dans le message et de se rallier à la proposition de la commission de gestion. Un élément peut-être informatique supplémentaire, si vous acceptez cette adaptation de la taxe de raccordement pour l'eau potable et l'eau usée et bien pour l'épuration, il n'y aura pas de modification de tarifs de la taxe de base et du prix au m3. Pour l'eau potable par contre, comme nous avons un déficit, nous devons dans tous les cas adapter le prix de la taxe de base et le prix au m3. Le prix de la taxe de base passera de fr. 72.00 à fr. 99.60 et le prix au m3 de 40 à 65 centimes. Alors le 99.60, juste en passant ce n'est pas pour dire c'est moins de cent et puis c'est comme à la Migros, à la Placette ou à la Coop, c'est simplement que le montant doit être divisible par 12, parce que c'est plus facile pour des raisons de comptabilité de pouvoir facturer ça par mois.

Enfin, juste un rappel comme on a dit que ces montants sur les taxes de raccordement seraient attribués aux infrastructures, je vous rappelle juste que nous avons le réservoir du Noiret, le nouveau réservoir qui arrive à terme, qui sera terminé normalement au mois de mars et qui va nous coûter 3,3 millions au total et qu'il y a également à venir, vous l'avez lu dans le rapport de la commission de gestion, un agrandissement de la station d'épuration, qu'il s'agira aussi de financer. Donc la taxe de raccordement pour les eaux usées sera attribuée à cet agrandissement. Une dernière information, les montants qui seraient issus de ces nouvelles taxes ne sont pas intégrés au budget 2014, comme ça était une demande de la commission de gestion d'augmenter ces taxes, en tout cas de trouver de nouveaux revenus. Et bien, ces montants là ne figurent pas dans le budget 2014, ce sera des montants complémentaires. Alors je vous remercie d'avance d'accepter ces modifications.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Je passe la parole au rapporteur de la commission de gestion.

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Alors dans notre rapport, nous avons aussi intégré les 2 points. Donc modification partielle du règlement communal sur les tarifs, au réseau d'eau potable et celui sur les eaux usées, taxes de raccordement. Le conseil municipal dans sa volonté de trouver des recettes supplémentaires propose d'augmenter les taxes de raccordement pour l'eau potable, actuellement de 0,4 % et celles pour les eaux usées, actuellement de 0,8 %. Plutôt que d'avoir des taux fixes, il propose l'adoption d'une fourchette identique pour ces 2 taxes, allant de 1 à 1,5 %. En cas d'acceptation, le conseil municipal précise, qu'il appliquera pour ces 2 taxes le même taux, soit celui de 1,2 %. Il espère obtenir ainsi

des recettes supplémentaires de l'ordre de fr. 350'000.- pour l'eau potable et de fr. 200'000.- pour les eaux usées. Sous réserve de l'adaptation de la fourchette de 0,8 à 1,4 au lieu de 1 à 1,5, la Cogest accepte à l'unanimité les modifications règlementaires proposées. Encore une fois et au vue de l'urgence, la Cogest propose d'adopter ces modifications de règlement en une seule lecture, même si elle aurait préféré avoir plus de temps pour étudier l'ensemble des articles, mais aussi connaître l'augmentation prévue par le conseil municipal pour la consommation de l'eau potable. Alors les recommandations de la Cogest, c'est d'accepter la modification partielle du règlement communal des tarifs au réseau d'eau potable, en prévoyant une fourchette de 0,8 à 1,4 pour la taxe de raccordement uniquement. Et d'accepter la modification partielle du règlement communal des tarifs d'épuration et de raccordement au réseau d'eau d'égouts et traitement des eaux usées en prévoyant une fourchette de 0,8 à 1,4 pour la taxe de raccordement unique. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je vous remercie Monsieur le rapporteur. Nous allons passer maintenant à l'entrée en matière et je passe la parole tout d'abord aux chefs de groupes pour savoir si on accepte la proposition de modification du règlement tendant au remplacement de la phrase « raccordement au réseau d'eau, 0,4 % de la valeur cadastrale du bâtiment car le conseil communal est compétant pour fixer des taxes par une fourchette minimum et maximum et nous déterminerons plus tard au vue de ce qu'a dit le Président de la municipalité et aussi à ce que dit la commission de gestion. Donc j'ouvre la parole pour l'entrée en matière, pour ce règlement.

Intervention de M. Guillaume Vanay : Guillaume Vanay, pour l'UDC. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du conseil municipal, chères et chers collègues. Je m'avancerai également sur les points 6 et 7 afin de ne pas me répéter pour la suite. Le groupe UDC estime, remarque qu'une vision un peu plus à long terme de l'ancien conseil municipal concernant les investissements nécessaires à la croissance de notre commune, aurait certainement permis une hausse progressive de ces 2 taxes de raccordement, en lieu et place de celle qui nous est aujourd'hui annoncée. Nous espérons donc que le nouveau conseil saura anticiper au mieux les futurs projets et besoins de notre commune tout en restant lest avec les futurs montants nécessaires, notamment les taxes de consommation. Malgré l'une de ces lignes directrices, le groupe UDC accepte donc l'entrée en matière, ainsi que l'augmentation des 2 points précités. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Vanay. Monsieur Vuille

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Je ne prendrai aussi qu'une fois la parole pour les points 6 et 7. Le groupe PLR tient à saluer la municipalité pour avoir proposé des premières pistes de recettes supplémentaires, suite aux demandes de la Cogest. Une adaptation des taxes de raccordement pour les nouvelles constructions apparaît conséquent avec les investissements nécessaires pour assumer des services à une population qui augment drastiquement, même si de l'argent aurait déjà pu, ou dû être engrangé les années passées au vue de toutes les constructions récentes sur notre commune. De plus, cette révision semble imposée pour respecter la loi. Le principe de fourchette laisse également une marge de manœuvre au conseil municipal pour des réajustements au besoin. Le groupe PLR aimerait également être informé si une réflexion globale sur les règlements de l'eau potable et des eaux usées est envisagée par la municipalité, afin de les adapter à la situation actuelle. Aujourd'hui, nous révisons un point particulier, soit les taxes de raccordement. A nos yeux, il semble nécessaire d'étudier les besoins actuels pour anticiper des modifications futures. Le groupe PLR entre en matière sur ces 2 objets et les soutient en une seule lecture, en tenant compte de la fourchette proposée par la Cogest et acceptée ce soir par la municipalité. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Vuille

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG. Nous acceptons aussi de rentrer en matière et puis j'aimerais encore juste poser une question : Concernant les recettes estimées sur les taxes de base, sur la taxe de consommation au m³, est-ce que vous avez une estimation ? Si en augmentant à 0.65 ct la taxe de consommation au m³, + d'après ce que j'ai entendu aussi, une contribution de base par unité, à fr. 90 et quelques francs, fr. 99.-, est-ce que l'on a une estimation de ces rentrées ? S'il vous plaît, merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Est-ce que dans l'assemblée, quelqu'un conteste l'entrée en matière ? Donc ce n'est pas le cas. L'entrée en matière est acceptée. J'ouvre donc la discussion et passe la parole au Président de la municipalité, s'il veut répondre aux questions qui ont été posées.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne me permettrai pas de répondre pour l'ancienne majorité, par contre je peux répondre concernant la réflexion sur l'eau potable et les eaux usées. Simplement, dire que oui, peut-être que la réflexion doit être faite. Pourquoi ne pas revoir ces règlements ? Ce qui était le plus important, de notre côté sur ces règlements, c'est vraiment cet aspect financier au premier chef. Parce qu'il s'agit finalement d'assurer cet autofinancement à long terme de l'approvisionnement en eau potable et de l'évacuation des eaux usées. Mais pourquoi pas, revoir, s'il y a eu des modifications formelles à apporter, on pense quand même que les éléments les plus importants financiers ont été maintenant analysés et qu'on devrait grâce à l'argent qui va rentrer avec cette taxe de raccordement, pouvoir limiter l'augmentation de la taxe de base et du prix au m³. Concernant la question sur l'estimation des recettes, oui, bien sûr qu'il y a une estimation qui a été faite. Je n'ai pas le chiffre ici, mais ça je peux vous le transmettre. Mais l'objectif disons, c'était justement d'arriver à autofinancer ce service. Donc l'augmentation qu'on vous propose, ce n'est pas simplement à l'œil en disant : Ah tient on augmente de 25 ct. C'est suite à la décision de ce soir, si le montant de 1,2 est accepté, avec ces montants de 0,65 ct au m³ et de Fr. 99.60 sur la taxe de base et bien on arrive à autofinancer l'approvisionnement en eau potable, en prenant en compte le report de charge de la construction du réservoir.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Pour la discussion, alors c'est clair qu'il n'y a qu'une proposition de taxe qui est proposée, donc une fourchette. Monsieur le Président de la municipalité vous aviez dit que vous acceptiez de rejoindre la proposition de la commission de gestion. Alors dans ce cas là, sauf opposition, on pourrait donc prendre maintenant le règlement avec la modification qui comprendrait : Le conseil municipal est compétent pour fixer les taxes dans une fourchette minimum de 0,8 % et maximum de 1,4 %. Est-ce que quelqu'un est opposé à ce que nous modifions la proposition du conseil municipal qui l'accepte pour rejoindre la proposition de la commission de gestion ? Oui, Monsieur Turin !

Intervention de M. Alexis Turin : Monsieur le Président, chers collègues, est-ce que l'on est dans le débat final ou bien ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : On aura le débat final qui va arriver tout de suite alors vous pouvez y aller.

Intervention de M. Alexis Turin : Autrement j'interviens après, je ne sais pas s'il y en a qui veulent intervenir dans le débat final. Mon intention c'était d'intervenir dans le débat final, mais je ne savais pas si vous alliez mettre tout de suite au vote la proposition d'adoption.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Non, non pas la proposition finale ! La fourchette, on a retenu quelle fourchette on allait proposer. On vote après le débat final, après. C'était juste pour qu'on soit d'accord, que tout le monde vote sur la même fourchette qui a été proposée. Pour la discussion de détails, y a-t-il d'autres propositions de discussion ? Oui, Monsieur Rouiller !

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Mesdames et Messieurs, à l'occasion de nos débats, je vous fais part d'une réflexion au sujet de ces règlements. On a discuté tout à l'heure aussi de les améliorer. Ils datent de 1980 et ils avaient été soumis à la commission urbanisme pour amélioration durant les précédentes législatures. Comme bien des éléments ont évolué, proposition est faite de mettre à jour une nouvelle version de ces règlements. En particulier celui des égouts. Car l'Etat du Valais a élaboré un règlement type devant contenir toutes les bases légales à inclure dans le texte qui s'intitule : règlement sur les eaux à évacuer. C'est pour ça que je propose que l'on améliore aussi le texte technique et législatif dans une prochaine étape. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. D'autres prises de parole pour la discussion de détails ? Alors nous passons maintenant au débat final. Est-ce qu'il y a une prise de parole, ou des observations générales ? M. Turin !

Intervention de M. Alexis Turin : Merci Monsieur le Président. J'aimerais tout d'abord remercier la municipalité pour aller dans le sens de la commission de gestion. C'est vrai que sur le fond, ça ne change pas grand-chose parce que, finalement on fixe une fourchette et puis le montant que vous proposez de 1,2 se trouve aussi bien dans la fourchette que vous proposez que la nôtre. Psychologiquement on trouvait que de passer de 0,4 à 1,5 c'était quand même assez rude et on préférait quand même mettre des barrières. Comme il a été relevé par le rapporteur, c'est vrai que pour la commission de gestion c'est un peu gênant quand on doit décider sans avoir tous les chiffres. Par exemple, on n'avait pas cette augmentation des taxes

de la consommation au m3, donc dans le message du conseil municipal, on ne parlait que d'une augmentation de la consommation. On ne parlait pas de l'augmentation de la taxe de base. J'apprends ce soir, comme tout le monde ici certainement, qu'il y a aussi une augmentation de la taxe de base qui passe de Fr. 72.- à fr. 100.-. C'est aussi une très grande augmentation, et puis celle de la consommation m3 de 0.40 à 0.65 ct. On a entendu ce soir que tout ça, ça devrait couvrir les charges générées par ces services qui doivent être autofinancés. Bon, et bien la commission de gestion, elle bien sûr ne discute que sur des chiffres, alors ça serait intéressant que l'on ait, de la part de la municipalité, qu'elle nous fasse parvenir le détail de ces chiffres pour que l'on puisse nous, après, on n'a pas besoin ce soir, mais qu'on puisse se pencher sur ces chiffres. J'ai aussi entendu que le réservoir du Noiret allait semble-t-il coûter 3,3 millions. Sauf erreur, le crédit d'engagement c'est de 3 millions ? Donc ça veut dire qu'il y a un dépassement de fr. 300'000.- si j'ai bien compris ce qui nous a été dit ce soir. Ça justifie encore plus cette nécessité d'adapter les règlements de ces services qui doivent être autofinancés. Je remercie également tous les groupes qui ont pris la parole ce soir pour appuyer cette modification. Effectivement, l'adaptation est assez rude, si on prend en % c'est des gros montants. Et puis bien sûr j'aimerais quand même corriger ce qu'a dit à 2 reprises le Président de la municipalité. La 1^{ère} fois, il a dit que le conseil municipal n'aimait pas les impôts ni les taxes et la 2^{ème} chose, il a dit que c'était à la demande de la Cogest que la municipalité avait fait ces augmentations, parce que la Cogest réclame des augmentations de recettes. C'est comme dirait l'autre, à moitié juste, à moitié faux, parce que la commission de gestion ne réclame pas l'augmentation des recettes. Elle réclame la chose suivante, comme l'a fait l'organe de révision : le conseil municipal, je cite l'organe de révision, devra en tenir compte, par rapport à la marge d'autofinancement, devra en tenir compte lors de l'élaboration du budget 2014, et certainement revoir son plan quadriennal. Cela signifie soit une augmentation des recettes, soit une réduction des charges, soit un mixte des deux. J'aurai l'occasion de m'exprimer plus tard sur la 2^{ème} possibilité qui est de diminuer les charges sans nécessairement augmenter les impôts et les taxes. En tous les cas, je vous remercie pour votre attention et merci de soutenir la position de la Cogest.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Turin. Y a-t-il un autre conseiller général qui veut prendre la parole dans ce débat final ? Monsieur le Président de la municipalité, je vous passe la parole.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, simplement pour répondre à certains éléments, quand on dit qu'on aurait voulu avoir les chiffres finalement de l'augmentation du m3 et de la taxe de base, pour pouvoir décider de la taxe de raccordement, c'est justement l'inverse en fait. On avait besoin de savoir quel serait le coût final, le coût net, typiquement du réservoir du Noiret, pour savoir quel sera le coût du réseau, le coût annuel du réseau. Raison pour laquelle on avait d'abord besoin de connaître le montant de la taxe de raccordement. De savoir que la commission de gestion soutiendrait le montant de 1,2 % pour pouvoir ensuite calculer ce prix au m3, ainsi que cette taxe de base. C'est vrai que l'augmentation est assez rude. Vous savez que nous n'avons pas le choix sur l'eau, en fonction simplement du coût du réseau, nous devons augmenter ces tarifs. Chaque 8 ans, c'est une obligation légale à laquelle nous ne coupons pas et c'est vrai qu'il est toujours difficile d'anticiper sur ce genre de coût. On espère que du côté de l'épuration, l'augmentation qui pourrait avoir lieu en lien avec la modification sur la Step soit moins conséquente. Mais ça, on aura l'occasion d'en rediscuter. Concernant le dépassement de fr. 300'000.-, vous dites que vous apprenez ce soir que le réservoir du Noiret va coûter 3,3 millions et qu'il y a fr. 300'000.- de dépassement, je pense que vous le savez depuis longtemps. Vous l'avez d'ailleurs relevé dans le rapport de la commission de gestion. Donc on ne peut pas dire que c'est une grande surprise ce soir, d'apprendre qu'il y a un dépassement de fr. 300'000.- qui est lié, en particulier au renchérissement du coût de la construction. Concernant enfin cette taxe, je crois qu'on a vraiment fait le tour et de dire que la commission de gestion n'a pas demandé d'augmentation de taxe ou d'impôt, c'est vrai, la commission de gestion a demandé simultanément des économies. Economies que, du côté du conseil communal nous nous étions finalement déjà engagés à faire avant de vous soumettre ce projet de budget, mais on peut en discuter tout à l'heure, vous verrez qu'il y a aussi des charges auxquelles on ne coupe pas malheureusement, et de trouver de nouvelles recettes, nous vous avons proposé l'impôt sur les droits de mutation, la commission de gestion a jugé que c'était insuffisant. Raison pour laquelle nous avons trouvé de nouvelles recettes que la commission de gestion a saluées.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Quelqu'un demande-t-il encore la parole pour des observations générales ? Ce n'est pas le cas. Je clos le débat.

CONSEIL GENERAL

Monsieur le président de la commission de gestion si vous voulez encore vous exprimer, vous avez le droit. Ce n'est pas le cas ? Monsieur le président de la municipalité, non plus ? Vous nous avez, Monsieur le président de la commission de gestion, dans votre rapport indiqué que vous recommandiez de voter en une seule lecture est-ce que vous en faites formellement la demande ?

Intervention de M. Turin Alexis : Oui, j'en fais formellement la demande, juste peut être une précision, à mon avis, on doit voter d'abord l'adoption de la modification du règlement et ensuite dans un deuxième vote, voter est-ce qu'on fait en une seule lecture ou pas plutôt que l'inverse. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors, nous allons procéder comme la dernière fois, je prends note de ce que vous avez dit, mais ça peut être aussi un choix pour certaines personnes de savoir déjà à l'avance si on le fait en une ou deux lectures qui peut influencer le vote final. Donc je prie les scrutateurs de se lever. Par rapport à la proposition de le faire en une seule lecture. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux si vous acceptez que la modification du règlement soit acceptée en une seule lecture, je vous prie de lever la main. Merci, Refus ? Abstention ? Donc à l'unanimité le règlement est accepté en une seule lecture. Nous passons donc au vote final. Nous allons donc incorporer la proposition qui a été acceptée ici par la municipalité, donc Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le règlement tel qu'étudié ce soir avec un taux compris entre 0.8 et 1.4 % je vous prie de lever la main. Merci. Refus ? Abstention ? Alors, la modification du règlement communal des tarifs au réseau d'eau potable est acceptée à l'unanimité. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Modification partielle du règlement communal sur les tarifs d'épuration et de raccordement au réseau d'égouts et traitement des eaux usées - lettre a) taxe de raccordement unique

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Le Conseil d'Etat est compétent pour fixer les taxes dans les fourchettes prévues et puis après on vote, on a déjà vu, et je vous ai expliqué avant comment ça se passe, c'est le même principe. Nous allons procéder de la même façon, je vais quand même demander si l'exécutif veut ajouter quelque chose. Le rapporteur, aussi, s'il veut rajouter quelque chose, l'entrée en matière, je crois que c'était bon mais je pose quand même formellement la question, on votera la discussion de détails et nous terminerons par le vote final. Donc pour l'exécutif ? Non. Alors donc la présentation par l'exécutif vous avez déjà eu lieu. Le rapporteur de la commission de gestion veut-il rapporter quelque chose de supplémentaire ? Ce n'est pas le cas. Pour l'entrée en matière, j'ai cru comprendre que tous les chefs de groupe étaient d'accord avec l'entrée en matière. Si ce n'est pas le cas, je vous passe la parole. Non, donc tous les chefs de groupes sont d'accord avec l'entrée en matière, y a-t-il quelqu'un dans la salle qui conteste l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, donc l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. De nouveau comme avant, Monsieur le président, je veux juste vous demander, est-ce que vous êtes d'accord de vous rallier à la proposition de la commission de gestion en modifiant par rapport à ce qui nous a été présenté, c'est bien le cas ? Je vous remercie. Donc j'ouvre la discussion et passe la parole à l'assemblée. Si quelqu'un veut s'exprimer. Ce n'est pas le cas. Nous passons au débat final. Monsieur Turin !

Intervention de M. Turin Alexis : Monsieur le président, juste par rapport à cette modification de règlement, là on peut reprendre l'argument qui a été dit tout à l'heure par Madame Cretton de l'ADG, effectivement cette modification de taxe de raccordement ne va toucher que les nouvelles constructions, c'est en ce sens que la commission de gestion s'est exprimée dans son rapport, pour dire c'est peut être un peu dommage qu'on ne se soit pas penché avant sur cette question, vu que les nouvelles constructions, je crois que tout ceux qui circulent dans notre commune voient qu'il y en a beaucoup, et effectivement ces taxes de raccordement, si les nouvelles constructions diminuent voir cessent au bout d'un moment, et bien il n'y aura plus d'apport pour nos comptes communaux, c'est juste la précision que je voulais apporter. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, Monsieur Turin, y a-t-il d'autres prises de parole pour des observations générales ? Ce n'est pas le cas, je clos le débat. Monsieur le président de la municipalité n'a pas de points supplémentaires à rajouter, Monsieur le président de la commission n'as pas de points supplémentaires non plus à rajouter. De nouveau, vous demandez à ce que se soit fait en une seule lecture, c'est le cas, je vous remercie. Les scrutateurs je vous prie de vous lever. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez que la modification du règlement soit acceptée en une seule lecture

je vous prie de lever la main. Merci. Refus ? Abstention ? A l'unanimité le règlement est adopté en une seule lecture. Nous passons maintenant au vote final. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le règlement tel qu'étudié ce soir, c'est-à-dire avec la proposition comprise, comme l'a présenté la commission de gestion entre 0.8 et 1.4 %, donc avec cet amendement, je vous prie de lever la main. Merci. Refus ? Abstention ? Ce n'est pas le cas, le règlement est accepté à l'unanimité, je vous remercie. Alors nous allons passer au point 8 de l'ordre du jour.

8. Coefficient d'impôt et taux d'indexation

Conformément à la loi sur les communes et du règlement du conseil général nous devons décider de l'approbation du coefficient d'impôt et du taux d'indexation. Nous allons procéder en deux temps, puisque qu'on va tout d'abord se prononcer sur le coefficient d'impôt et ensuite sur le taux d'indexation. La procédure.

Erreur Technique.... Il n'y a plus d'enregistrement ... (pour le surplus, prière de se rapporter au PV décisionnel)

9. Budget 2014

Erreur Technique.... Il n'y a plus d'enregistrement ... (pour le surplus, prière de se rapporter au PV décisionnel)

Intervention de Mme Geneviève Burdet : On est resté au 88, celui que Monsieur Schmid nous a montré et celui-ci ne correspond pas du tout, ce n'est pas les mêmes, il y aura des photos inédites, ça va parler de la maison de commune, ça va parler de la maison villageoise à Muraz, de l'école primaire communale, des quartiers, des magasins d'autrefois concernant les cinq villages, constructions particulières pour les sociétés, le scoutisme dans notre commune, il y aura constructions domestiques, les puits, les fontaines, les lavoirs, les travaux agricoles en champ de vaches, donc vraiment c'est pas du tout le même livre et si on compare, sur la commune c'est que des gens bénévoles qui s'occupent du vieux Collombey-Muraz qui donnent leur temps et qui donnent sans être payé, si vous prenez à Monthey, ils ont un archiviste qui est payé. Monthey a fait un livre, toutes les heures des personnes qui ont œuvrées ont été payées par la commune et ici, Monsieur Maurice Parvex et Madame Nicole Ribordy offrent leurs services et offrent toute la préparation pour l'édition du livre, la seule chose qui est facturée c'est l'impression, voilà, donc, moi je trouve que pour que nos enfants puissent découvrir tout ce qui c'est passé dans notre commune, c'est quand même pas mal. Merci

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, Madame Burdet, d'autres questions ? Nous passons au point 4 santé, donc il n'y a pas de questions. Nous passons au point 5, prévoyances sociales. Oui.

Intervention de M. Perret Cédric : Cédric Perret du PDC, j'aimerais juste qu'on explique dans le point 541.300.10 à la page 56, pourquoi y a-t-il diminution de 13 % de ce chiffre alors que selon le message de la municipalité le taux d'occupation est en hausse et ils l'ont dans le fond aussi.

Intervention de M. Olivier Turin : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux et chers collègues, donc Cédric Perret, me pose la question de finalement, de cette stagnation du coût du personnel, des charges du personnel, en regard l'augmentation de la structure, donc je vais vous faire une réponse relativement courte, donc en fait, finalement c'est simplement dû aux conséquences, l'évolution du personnel, c'est-à-dire qu'on a des départs, des arrivées, des personnes, qui parfois ont des années d'expérience un peu inférieur et finalement, on arrive à cette somme un petit peu plus basse, mais je ne vais pas faire trop de voix non plus, effectivement, bon le nombre d'enfants augmente, l'UAPE notamment. Et puis finalement, on reste à 3.15 équivalente en plein, c'est vrai qu'on devrait, en théorie, selon les prescriptions du canton avoir un peu plus d'équivalent plein temps, pour l'instant on en est là, je pense que pour l'instant les services sont relativement convenables.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Turin. Madame Cretton !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui, alors Nathalie Cretton. Je me pose la question sur le 541.308.10 personnel temporaire, j'aimerais bien savoir en quoi consiste ce poste, quel est le cahier des charges de cette personne.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Turin !

Intervention de M. Olivier Turin : Oui, Olivier, donc cette somme de cinquante deux mille deux cents francs est liée à un contrat de prestations que la commune a signé avec l'entreprise Honegger pour ce qui est de l'intendance, ce n'est pas le nettoyage c'est de l'intendance uniquement donc dans les faits c'est débarrasser les tables, c'est laver la vaisselle, etc...

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui, je me permets, d'ajouter quelque chose, Nathalie Cretton donc, qu'est ce que vous entendez donc, les heures, les heures que cette personne passe à débarrasser une table ou des tables, est ce que ça ne serait pas possible par exemple d'apprendre à des enfants, par exemple à la maison bon moi j'ai trois enfants bon c'est que des filles donc c'est normal qu'elles débarrassent la table, voilà, ça c'est pour détendre l'atmosphère, mais je voulais dire que apprendre aux enfants à débarrasser des tables, il me semble, à l'école, quand on était à l'école on devait balayer quand la classe était terminée. Est-ce qu'on ne doit pas apprendre aux enfants à rendre service et aussi à mettre la main à la pâte.

Intervention de M. Olivier Turin : Olivier Turin. Vous avez certainement raison, oui, c'est juste, ça peut être effectivement une activité comme une autre un bel apprentissage, un apprentissage de vie mais c'est vrai finalement on est quand même, vous savez le nombre d'enfants qui mangent, on en est vraiment à des 120-130 enfants qui mangent à midi, ce sont des services qui sont finalement très très minutés dans le temps, la plus part de ces jeunes, surtout au niveau de l'UAPE repartent. Dès qu'ils ont fini de manger, ils retournent à l'école. Donc imaginez-vous finalement ces petits qui sont finalement bien plus petits que ceux de l'UAPE, 2-3-4 ans. Si on leur demande de débarrasser finalement les 65 autres personnes qui sont déjà parties, ça me ferait presque penser à de l'esclavagisme, non, non, j'exagère excusez moi, mais par contre, effectivement il faut reconnaître que une intendance est nécessaire pour revenir aussi sur ce contrat avec l'entreprise Honegger, si, en l'occurrence la dame qui a été engagée car c'est une permanente qui s'appelle Rosa, si cette dame est malade ou indisponible ou bien décide de partir en vacances et bien elle sera immédiatement remplacée, c'est-à-dire que là on a finalement la chance d'avoir quand même une permanence dans l'intendance. Et puis bon, juste pour terminer, c'est vrai qu'on peut demander certaines choses aux enfants, vous avez raison, mais par contre, on ne pourra pas tout leur demander non plus, évidemment.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Madame Cretton, si vous avez un autre point, oui vous pouvez poser une question.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Une autre question, toujours Nathalie Cretton, concernant 541.434.01 crèche et participations, alors, à ma grande stupéfaction j'ai remarqué qu'on allait augmenter nos recettes de cent cinquante cinq mille francs. Par rapport au budget 2013. Donc puis-je avoir une explication car effectivement ça permet de compenser le manque à gagner du 541.460.00 aide financière fédérale, crèche ou là on ne recevait plus les cents mille francs que l'on a reçu pendant deux ans. Si vous pouvez me donner une explication. Merci.

Intervention de M. Olivier Turin : Olivier Turin. Oui, alors, je vous explique, comment un travail de comptables peut-on en arriver à ces chiffres. Déjà 1, juste en préambule, c'est quand même aussi réjouissant de voir finalement que les recettes aux structures jeunesse sont en augmentation, ça veut dire finalement qu'on est en train d'augmenter un peu disons la participation des parents, c'est quand même aussi logique que les parents participent à cette structure, je pense que plus tard, je pense que tout le monde est aussi intéressé par le pourcentage de participation je vous en parlerai, j'essaierai d'être bref. Donc pour la crèche, juste en préambule, pour la crèche, pour les structures jeunesse en générales. Les structures sont apparues, il y a une année et demi, donc c'est une structure qui est jeune, les structures jeunesse sont jeunes. Donc, il a fallu également planifier en sachant qu'elle s'est remplie progressivement. Au départ, au fur et à mesure de son évolution elle s'est remplie, bon au départ évidemment le remplissage n'était pas optimal évidemment on était à 30-40 au départ puis ça a augmenté au fur et à mesure. Au fil des mois le remplissage était de plus en plus optimal comment a fait notre comptable, Stéphane Gnos, il a pris le chiffre de septembre pour la crèche, septembre par rapport à l'année passée + 19 %. Ok, finalement il a réutilisé le taux pour tout 2014 en regard de ce chiffre à plus

15 %, relativement raisonnable comme calcul, mais bon au moins on s'expose plutôt à des bonnes surprises qu'à des mauvaises surprises. Il a fait de la même manière pour l'UAPE, l'UAPE + 26 % cette année et lui, a utilisé le chiffre de 20 %, là dedans et contrairement à ce que je vous avez dit en séance de commission de gestion, Stephan Gnos n'a pas utilisé pour l'instant la tarification forfaitaire qui vous sera proposée en début d'année, si jamais, si vous avez des questions à me poser à ce sujet peut être posez les moi plus tard et puis sinon et bien je vous expliquerai dans le futur quelles planifications seront utilisées pour encore améliorer les recettes de la crèche. Maintenant, juste une dernière chose, quelques éléments qui peuvent être intéressants également, actuellement le prix moyen par place payé par les parents est de 5872 francs soit le 30% des charges, ça c'est la part globale de la participation des parents, les subventions cantonales de 14.35 % et la subvention communale de 56 %. Voilà est-ce que vous aviez encore des précisions à me demander. Est-ce que j'ai répondu à votre question ou pas tout a fait.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : C'est juste un chiffre, c'est ce que la commune a comme charges à payer. Donc les pourcentages c'est 30 % ... 20 %.

Intervention de M. Olivier Turin : la subvention communale est de 10'423 francs par place.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres questions pour prévoyances sociale ? Ce n'est pas le cas, nous passons au point 6 Trafic. Oui Monsieur Schmid.

Intervention de M. Daniel Schmid : Oui Daniel Schmid, juste une question le 620.318.50, là ça rentre dans la gestion quotidienne et rigoureuse, réflexion rue Clos-Novex, Pré-Rayé, en 2006 – 2007 elle a été faite et 2, 3 ans plus tard elle a été refaite et maintenant on voit une étude de 60'000 francs pour une troisième réflexion

Intervention de M. Mikaël Vieux : Mikaël Vieux, donc par rapport à la rue de Clos-Novex, suite aux travaux de chauffage à distance, nous avons eu après quelques soucis, la route a mal réagi suite à ces travaux, donc dans le cadre de l'aménagement on a décidé de réétudier tranquillement l'aménagement de cette rue, donc nous avons mis un montant au budget de 60'000 pour bien faire les choses comme il y a eu énormément de travaux sur place avec le plan de quartier qui a été fait, nous avons décidé de laisser du temps aux promoteurs pour, comment dire, s'équiper le terrain et ensuite, après lancer des travaux de rénovations de cette rue, donc c'est pour ça que pour cette année, nous avons mis 60'000 francs d'études sur ce tracé.

Intervention de M. Daniel Schmid : il s'agit d'une nouvelle étude, parce qu'avant la fin 2006 – 2007 il y a déjà une étude qui a été faite. Donc on refait une étude qui a été faite est-ce qu'on pourrait quand même pas utiliser les études déjà faites et puis faire cette route en fonction de ce qui s'est passé, elle doit être refaite. Mais chaque fois refaire une étude, là c'est 60'000 francs en plus de la réflexion. Donc c'est ça qui coûte énormément cher ce sont ces études qu'on fait, qu'on refait alors qu'elles sont existantes.

Intervention de M. Mikaël Vieux : oui, je comprends très bien, je suis amené un peu tous les jours à être confronté à ces études, surtout dans mon dicastère, je suis souvent fâché parce que je pense que l'on peut éviter ces études mais malheureusement pour bien faire les choses il faut qu'on étudie au mieux et comme on peut le voir sur beaucoup de tracés ou d'autres endroits où l'on fait la remarque comme quoi on prend pas assez de temps pour étudier, je pense que là pour vraiment garder quelque chose et faire quelque chose de bien sur cette rue à long terme on a décidé de relancer cette étude.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Madame Hohenauer!

Intervention de Mme Hohenauer-Udriot Maryline: Maryline Hohenauer pour le même compte, le même sujet. Je comprends tout a fait que l'on ne puisse pas utiliser l'étude qui a été faite en 2006-2007 parce qu'entre autre il y avait ces fameux qui ont été ôtés parce que c'était plus dangereux qu'autre chose, par contre cette rue Clos-Novex, Pré-Rayé, où je vais tous les jours en allant amener les enfants à l'école, j'ai été vraiment impressionnée car il y avait ces travaux pour le thermo réseau et j'avais approché à l'époque le conseiller communal en charge du dossier qui m'avait promis que la réflexion totale serait faite par la SATOM, donc je suis vraiment surprise d'entendre qu'aujourd'hui on fait des études, plus après payer nous-mêmes cette route alors qu'elle a été éventrée de tout côté et qu'elle va continuer à être éventrée avec les immeubles qui n'ont pas fini d'être construits. Et une deuxième question si je peux me permettre, les promoteurs immobiliers qui construisent les immeubles au fond de Clos-Novex, donc dans les numéros 100

et quelques, font passer quand même beaucoup de camions ils essaient de les faire passer le plus possibles côté Dents-Du- Midi, mais il y en a quand même qui passent côté Clos-Novex, un passage de camion ça fait 40 passages de voitures, ils ont aussi une part de responsabilité quant à l'état de la route, sans parler aussi de tous les arbres tordus, arrachés, coupés et deux trois autres trucs aussi, voilà. Merci.

Intervention de M. Mikaël Vieux : Mikaël Vieux, donc par rapport à cette question, la SATOM va participer à l'amélioration de cette rue, donc ça c'est prévu, il faut bien-sûr dire que c'est une rue communale donc on participe aussi une partie, ensuite au niveau du plan de quartier qui est à côté les promoteurs ont aussi participé. C'était prévu dans le plan de quartier comme quoi quand tout serait prévu pour l'aménagement et l'amélioration de cette rue qui sont aussi pris dans le cadre de ces travaux.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autres questions ? Ce n'est pas le cas nous passons au point 7 protections et aménagement de l'environnement. Monsieur Schmid !

Intervention de M. Daniel Schmid : Daniel Schmid. On arrive au plan de quartier « Collombey-Centre » 790.318.50, fr. 70'000.- personnellement je demande l'abandon de ce poste parce qu'on a une très bonne présentation. On connaît les comptes de la commune quand on parle de faire un parking souterrain, qu'on parle de faire plusieurs bâtiments, des bureaux communaux, des salles communales avec l'endettement qu'on a, on sait pertinemment qu'on ne va pas démarrer ce projet avant plusieurs années, même peut-être une dizaine d'années. Qu'est-ce qui se passe quand on ne fait pas un projet assez rapidement ? Les années passent et après qu'est-ce qu'on dit ? Et bien on vient de le voir avec la Rue Clos-Novex. Ha ben on a fait cette étude il y a 7-8 ans, elle n'est plus d'actualité, il faut en refaire une autre. Donc je propose de s'arrêter là avec ce projet, du moment que les finances ne permettent pas de l'exécuter et puis on économisera fr. 70'000.- + le reste.

Intervention de M. Jean-Pierre Veuthey : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les collègues de la municipalité, chers membres du conseil général, donc Jean-Pierre Veuthey, je m'occupe de ce dossier. Monsieur Schmid, je crois que comme l'ont dit plusieurs personnes, vous n'avez encore pas compris ce qu'est un plan de quartier et quel est le but de ce plan de quartier. Donc pour une fois, je préfèrerai saluer la vision et souligner également la vue à long terme que la municipalité a dans ce dossier. On nous reproche assez souvent malgré tout d'avoir le nez dans le guidon. Là, on a une vision à 20 ans, en tout cas. Ensuite, je parle des trous financiers pour la commune, pour l'instant la commune a une participation financière partielle donc on a vu qu'il y a, si vous avez regardé, dans la réponse qui a été faite, une répartition avec les propriétaires. Donc il s'agit quand même d'un partenariat privé et public. Pour la municipalité, l'investissement pour l'instant il est clair qu'il n'est pas connu, puisque le plan de quartier définira les affectations, et par rapport à l'habitat, et par rapport aux commerces il y aura un partenariat privé-public qui sera mis en place. La commune aura besoin, à la longue, de locaux. Nous devons bien sûr en construire. Mais pour l'instant il n'est pas décidé à quel moment et il n'est pas décidé non plus quel montant ! Donc nous avons là la possibilité de nous prononcer sur une vision globale de village, sur le long terme et je pense que c'est ce qui est le plus important. Ensuite, par rapport à ce budget de fr. 70'000.- il va servir, donc comme vous l'avez vu lors de la présentation, qu'on va devoir élaborer un règlement, on va devoir élaborer un plan d'étude et également mettre en place les modifications de zone. Donc ces fr. 70'000.- servent à cette étude et on aura après un outil à long terme pour notre village, pour que, je pense et j'encourage Mesdames et Messieurs les conseillers généraux de soutenir ce projet qui tient à cœur à la municipalité, et pour aboutir au fait, à un développement harmonieux de notre village, et pourquoi pas, à la longue, étendre également ce genre d'étude sur d'autres villages de notre commune. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui, peut-être juste un petit complément quand même sur ce dossier de plan de quartier. Quand on dit qu'un plan de quartier n'est plus à jour, on vient de le voir, alors ce que je vais dire n'engage que moi, mais je pense que la Rue de Clos-Novex le problème est que ce n'était pas forcément une réussite au départ. On a parlé tout à l'heure des coussins berlinois alors il n'y a pas que la responsabilité des camions et du chauffage à distance qui dès le début ont dit qu'ils participeraient mais pas qu'ils referaient la réfection complète. En ce qui concerne le plan de quartier, on a vu aussi des plans de quartier qui se construisent maintenant et Monsieur Schmid est bien placé pour le savoir, il date d'il y a quoi : 10-15 ans en arrière ! Et ils se réalisent maintenant et ils sont encore d'actualité d'où, finalement cet outil et ça vous a été présenté au départ, qui contrairement à une autorisation de construire n'a pas de limite dans le temps. Donc je pense que c'est un outil qui est très important. Et puis la question de fond, on a compris que vous en avez fait un cheval de bataille, purement politique de ce « Centre du village » de

Collombey. La question qu'on doit se poser c'est de savoir : est-ce que, avec ce développement effréné comme vous l'avez dit tout à l'heure, est-ce que les habitants de Collombey ne méritent pas un centre du village qui soit finalement plus adapté, dans lequel on a une meilleure qualité de vie, où on ne croise pas forcément des véhicules à chaque coin de rue. Et puis simplement pour terminer, si on ne termine pas cette étude, ce ne sont pas fr. 70'000.- que nous économisons, mais ce sont fr. 30'000.- que nous perdons. Parce que ce qui est certain c'est que la partie d'étude qui a été faite en 2013 ne sera plus utilisable à l'avenir, contrairement au plan de quartier que nous devons finaliser ensemble pour 2014 et qui pourra être réutilisé, quitte à être modifié mais qui pourra être réutilisé à l'avenir. Donc finalement c'est plutôt les fr. 30'000.- qui ont déjà été investis cette année qui seraient perdus.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, d'autres questions ? Ce n'est pas le cas, je passe au point 8 : Economie publique. S'il n'y a pas de questions je passe au point 9 : Finances et impôts. Il n'y a pas de questions ? Donc nous avons terminé avec le budget de fonctionnement.

Nous allons passer au budget d'investissement.

- 0) Administration générale : il n'y a pas de questions ?
- 1) Sécurité publique : oui ?

Intervention de M. Guillaume Vanay : Guillaume Vanay, pour l'UDC. Je passe la parole à mon collègue Damien, pour s'exprimer au nom du groupe.

Intervention de M. Damien Vannay : Vannay Damien. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les invités, le groupe UDC vous interpelle sur l'investissement de l'installation des vidéos surveillance des Corbier qui est à nos yeux une solution trop onéreuse, pour régler les cas d'incivilités causés sur ce site malheureusement sans réellement régler le problème qui sera déplacé. Sachez que notre budget de la police est passé presque de fr. 700'000.- à 1,3 millions de francs. Il serait exagéré d'investir encore fr. 45'000.- pour des caméras dont l'efficacité notamment la nuit ne serait pas suffisante pour confondre les auteurs de déprédations ou autre. Comment expliquer aux citoyens de notre commune que notre nouvelle police, aussi efficace et coûteuse soit elle, n'arrive pas à gérer ces incivilités ponctuelles, en sachant que ces déprédations se passent généralement le vendredi et le samedi soir. Une présence marquée pour interpellier et condamner ces individus serait préférable car quand celles-ci seront installées au Corbier, ces délinquants se déplaceront certainement avec leurs incivilités, comme ce fut le cas dans le passé lorsque les caméras ont été installées aux Perraires. Est-ce que la commune devrait alors investir encore en vidéos surveillance dans tous les lieux publics ? Le groupe UDC mise sur l'efficacité de notre police et en attend des résultats concrets, car la sécurité oui, mais pas à n'importe quel prix. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Planchamp je vous passe la parole.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Je vais vous répondre un peu là-dessus parce que ces fr. 45'000.- ça fait partie d'un concept global de sécurité du Corbier. Je pense que vous avez souvent entendu, souvent lu dans la presse que c'était, ça l'était parce que ça commence à devenir l'imparfait, un point noir de notre commune concernant les incivilités dans ces endroits là. On a pris beaucoup de mesures. Je vous rappelle la borne qui maintenant, depuis le 18 novembre elle est constamment élevée et qu'on la descend seulement sur demande et sur la base d'une clef.

Donc il y avait ces 2 mesures. Après il a y une 3^{ème} mesure que je vous avais déjà présenté au conseil général, c'était de refaire l'éclairage. Là nous avons déjà une mesure provisoire qui a été mise en place, je ne sais pas si vous avez vu, ça a déjà donné quelques effets et je crois que la dernière mesure était effectivement ce que nous avons fait aux Perraires, c'est de le faire au Corbier. L'étude elle a déjà existé, on l'a déjà payée cette étude. C'est simplement, ces fr. 45'000.- c'était de finir si vous voulez l'installation de ces caméras de surveillance, de la même manière qu'on a fait aux Perraires. Simplement ça. Et je pense que ces fr. 45'000.- font partie d'un concept global de sécurité sur cette zone, sur ce site mais il ne faut pas le, comment dire, le séparer du reste. C'est-à-dire que ça fait partie d'un ensemble et je pense que ces fr. 45'000.-c'est juste de les investir, pour une fois terminer ce concept de sécurité sur ce site du Corbier. Merci

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres questions ? Ce n'est pas le cas je passe au point

- 2) Enseignement et formation : s'il n'y a pas de question, je passe au point

- 3) Culture, loisirs et culte : Il n'y a pas de question. Je passe au point
- 4) -
- 5) Prévoyance sociale : Pas de question pour la prévoyance sociale. Point
- 6) Trafic
- 7) Protection et aménagement de l'environnement
- 8) Economie publique

Nous avons terminé avec le budget d'investissement. Avant de passer au vote, y a-t-il d'autres questions par l'assemblée ?

J'ouvre la discussion générale.

Je déclare le débat clos. Peuvent s'exprimer maintenant le président de la commission de gestion !

Intervention de M. Alexis Turin : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal, chers collègues, je ne sais pas, il y avait prévu soit disant une pause dans la soirée, je ne sais pas si on veut la faire maintenant ou bien si... car je vais parler peut-être pas loin de 10 minutes j'imagine ? On y va sur la lancée ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Allons-y sur la lancée ! On fera la pause après le budget.

Intervention de M. Alexis Turin : Ok. Tout d'abord j'aimerais remercier toutes les personnes qui se sont exprimées ce soir et les groupes qui finalement n'ont pas émis de remarques sur le rapport de la commission de gestion, j'en déduis qu'il vous satisfait. C'est pour les membres de la commission de gestion un point très important parce que finalement le travail qu'on fait ce n'est pas pour le petit comité de la commission de gestion, c'est pour vous aider au sein du conseil général à prendre une décision avec le plus d'informations possible. Je vous remercie pour votre confiance. Maintenant, j'aimerais aussi remercier le conseil municipal avec qui on a eu des échanges très nourris. Comme vous avez pu lire dans notre rapport, ça n'a pas été facile pour notre part parce qu'on a dû chaque fois s'adapter, courir derrière le train, prendre les nouveaux objets. Mais finalement le but était d'arriver ce soir avec une proposition complète et globale sur le budget. Je crois qu'on fait pratiquement le même constat entre la commission de gestion et le conseil municipal mais par contre on n'est pas d'accord sur la posologie ou sur la vitesse à laquelle il faudrait intervenir. Je commencerai par le budget des investissements. Alors la commission de gestion est d'avis qu'on peut économiser aussi dans les investissements. Permettez que la commission de gestion se lance un peu des fleurs ! Il y a une année, non pas une année, mais au début de l'année, au budget 2013, il y avait dans les investissements, la réflexion d'une route à Collombey pour fr. 800'000.- la commission de gestion a dit : Non, c'est trop cher, pas parce qu'il ne fallait pas refaire la route, mais parce que le projet était surdimensionné selon notre avis. Finalement on vient aujourd'hui, quelques mois plus tard, avec un projet à fr. 300'000.- qui semble-t-il satisfait les riverains. Fr. 500'000.- d'économisé, je crois que la commission de gestion au conseil général a garanti son budget pour cette législature. Mais dans ces investissements il y a quand même quelque chose qui nous fait souci. C'est au niveau de l'anticipation et de la possibilité de prévoir les investissements futurs. Le Président nous dit que ce n'est pas possible de planifier. Alors nous, ça nous fait souci à la commission de gestion quand en mars de cette année on nous dit que pour la STEP c'est bon, elle est équipée, il n'y a rien besoin de faire de travaux. Et puis qu'en juillet de la même année, 4 mois plus tard, on nous dit que ça va coûter entre 10 et 14 millions supplémentaires. On n'est plus dans le court terme, on est moins que le court terme. C'est aussi pour cela que la commission de gestion a demandé à un de vos conseillers municipal d'avoir un tableau de bord parce qu'on a envie de savoir, nous, commission de gestion par rapport aux investissements qu'on a décidés, où est-ce que l'on en est aujourd'hui, est-ce que le budget est respecté et où est-ce que l'on va ? Alors on a posé ce constat suite au dépassement des structures jeunesse, où l'on avait constaté que le conseil général aurait dû être sollicité pour le crédit supplémentaire, qu'il n'a même pas été. On refait le même constat avec le Noiret. C'est vrai qu'avant j'ai dit qu'on apprenait ce soir pour les 3,3 millions parce que on n'a pas de chiffres exacts à l'heure actuelle et on n'a toujours pas de tableau de bord sur cette construction, le Noiret et ses 3 millions. Mais l'école + l'EMS, c'est fois 10, donc si on a le même dépassement, fois dix 300'000, ça fait 3 millions, les chiffres ça va très vite. Donc on est d'avis, nous la commission de gestion, qu'il est possible d'anticiper. Et là je reprends simplement ce qu'on met dans notre message au niveau des investissements. On est tout à fait conscient que ce n'est pas une tâche facile, d'ailleurs on n'est pas là pour donner des leçons on est là pour

travailler ensemble. C'est vrai que c'est difficile, mais toutefois et je reprends notre rapport, on est d'avis que bien des montants futurs sont déjà connus aujourd'hui ou peuvent l'être. Ainsi, en fonction de la durée de vie des installations, il est possible d'en planifier leur rénovation, voir leur remplacement. Par exemple s'agissant du réseau routier, du réseau d'eau. Autre exemple, compte tenu des données dont dispose déjà aujourd'hui la commune en matière de nombre de naissances, de nombre de personnes à la retraite etc. il est possible de planifier les besoins futurs, par exemple en nombre de places à l'UAPE, à la crèche, dans les écoles, à l'EMS, partant de l'idée que ceux qui seront à l'EMS dans 10 ans sont déjà nés aujourd'hui. Tout comme il est possible de planifier le besoin d'infrastructures nouvelles liées à l'augmentation de la population. On sait qu'elle est la grandeur de notre plan de zone. Et en fonction de ça d'une zone à bâtir, telles que routes, réseaux de services, évacuation des eaux. Voilà s'agissant des investissements. La Cogest ne fait pas de proposition, elle n'a pas fait de proposition de modification d'amendement au conseil municipal. Elle a juste fait une remarque par rapport au pont et la Rue des Perce-Neige, en se posant la question si la barrière choisie, bien qu'elle soit meilleur marché, on sait des fois que le bon marché coûte trop cher, on en a d'ailleurs la preuve avec le pont existant puisqu'on a remplacé une passerelle pour piétons pour mettre un pont pour passer avec des véhicules, et quand on l'ouvre à la circulation il ne va pas, il faut le refaire. Donc notre question, par rapport à ce pont c'était est-ce que l'on ne devrait pas construire quelque chose de plus durable.

J'en reviens maintenant au budget de fonctionnement. Je crois que c'est là où il va y avoir certainement des discussions nourries. Alors je disais avant que l'on n'est pas d'accord avec le conseil municipal, parce que le conseil municipal lui il dit qu'il veut attendre le résultat des comptes 2013. On nous dit souvent que c'est une nouvelle équipe. Oui d'accord, mais la commune elle n'a pas commencé à exister depuis le 1^{er} janvier 2013, elle existait déjà bien avant et j'espère qu'elle existera encore bien après, même si certains parlent de fusion. Tout ça pour dire que pour nous, commission de gestion, il est urgent d'agir. Et d'ailleurs on n'est pas les 1^{er} à le dire, l'organe de révision avait fait le même constat avait dit il faut agir tout de suite, dans le budget 2014. C'est pour ça qu'on a insisté pour qu'il y ait des modifications dans le budget 2014. On vous remercie d'avoir fait un effort au niveau des recettes. Mais nous on estime aussi qu'il faut agir au niveau des dépenses. Alors il y a plusieurs choses qui ont été dites par le Président de la commune que, en tant que Président de la commission de gestion je ne peux pas accepter parce qu'en tout cas ce n'est pas sur ces bases là qu'on peut travailler nous, commission de gestion. On ne peut pas dire que les amortissements ce sont des garde-fous. Les amortissements c'est un principe comptable obligatoire, on doit faire des amortissements ! Alors à quelle vitesse, à quel pourcentage, ok on peut s'entendre. Mais l'amortissement est là parce qu'au bout d'un moment il faudra remplacer l'école. Je ne suis pas sûr que ça dure 60 ans, enfin je trouve que, on parle beaucoup aujourd'hui d'obsolescence programmée dans tous les domaines, même au niveau des routes et des réseaux d'eau. Je ne suis pas sûr qu'on ne puisse pas planifier tout ça. D'où la nécessité d'avoir des amortissements et de les respecter. On ne peut pas dire que la Cogest offre ou demande une baisse arbitraire de la rubrique 31 : Biens et services. Cette rubrique, et bien on a démontré dans notre rapport, en fait on ne demande pas à la commune d'économiser, on demande à la commune de dépenser en 2014 autant qu'elle a dépensé en 2012 même encore avec fr. 30'000.- en plus. Ce qui nous fait soucier à la Cogest, c'est l'augmentation des charges qui augmentent plus vite que les recettes. Maintenant vient la grande question : Que proposer comme piste, dans quel sens veut-on aller ? On a entendu avant le Président de la municipalité qui s'adressait au représentant du groupe PLR en disant : ok, vous voulez des baisses, dites-nous où, dans quel domaine, dans quel poste ? On a eu avant un exemple de ce qui pourra être la discussion sur le budget quand on pourra le voter rubrique par rubrique, où il y a des personnes qui interviennent qui disent telle rubrique on aimerait changer, telle rubrique ... voilà ! Quelle option a pris la commission de gestion. Et bien, nous sommes d'avis que ce n'est pas à la commission de gestion de rentrer dans l'opérationnel. Nous sommes d'avis que c'est au conseil municipal, qui forme une étude. C'est entre vous que vous devez faire avec le budget qui est décidé par le conseil général. Quand on parle de baisse linéaire c'est faux. Ce n'est justement pas une baisse linéaire. On dit que c'est un montant de 5%, sur le montant total. Mais ça ne veut pas dire qu'il faut baisser de 5% dans tous les biens et services. Certains vont même augmenter nécessairement, mais d'autres devront baisser pour compenser les autres. On est aussi d'avis que avec la structure qui est à disposition de notre commune, des chefs de services, et bien c'est aussi le travail d'un chef de service de faire, dans le cadre du budget qui lui est alloué par la commune, par le chef du dicastère que vous êtes, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Donc c'est ça notre proposition. Alors maintenant on n'a pas eu la réponse à notre question, puisque si je reprends le règlement à l'article 17, on nous dit qu'à l'al. 5, lors de l'examen du budget la Cogest peut proposer au conseil municipal des amendements, le conseil municipal en décide et fait part de sa décision à la

commission de gestion avant la séance plénière du conseil général. On n'a pas reçu, nous, commission de gestion, avant ce soir, votre décision par rapport à notre proposition de baisser de 5% la rubrique 31.

On ne veut pas faire du formalisme jusqu'à dans l'analyse de ce budget. Alors, on a cru comprendre que vous n'étiez pas opposés à cette façon de faire. Ce serait difficile alors ça, ben je pense que si c'était facile vous l'auriez déjà fait j'imagine, ça on est aussi bien conscient, oui ce n'est pas facile, donc il faut s'atteler à ça. On a reçu comme autre information de dernière minute que le budget 2014 ne pourrait pas être amendé rubrique par rubrique ce qui veut dire qu'on va faire un vote in globo. Donc que faire avec notre proposition qui vient sur une rubrique particulière, la rubrique 31. Et bien là aussi, la commission de gestion ne veut pas faire du formalisme en disant : Faut reporter l'examen du budget à des temps au mois de février par exemple, quand il aura été accepté, homologué par le conseil d'Etat. Pour la commission de gestion si le conseil municipal prend l'engagement de diminuer de 5 % les charges de fonctionnement sous la rubrique 31, pour nous, nous sommes tout à fait satisfaits, commission de gestion. Dans le cas contraire et bien nous ne pourrions pas donner notre aval à ce budget 2014. Merci. Puisque j'ai la parole j'aimerais remercier ici tous les membres de la commission qui ont fait un énorme travail. J'espère qu'il vous a servi, me semble-t-il que c'est le cas, nous avons aussi pris l'option cette année, pour ce 2^{ème} exercice de vous mettre toute une série de réponses aux questions qu'on s'était posées. Tant mieux si ça vous a servi, si vous avez des remarques n'hésitez pas à les faire et donc, pour conclure, la recommandation de la commission de gestion, c'est d'accepter le budget 2014 tel qu'il nous est présenté, pour autant que le conseil municipal s'engage à baisser de 5 % la rubrique 31, biens et services et marchandises. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Turin, Monsieur le président de la municipalité, je vous cède la parole.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, merci beaucoup au président de la commission de gestion pour cet exposé et son avis sur le budget 2014. Il a repris au départ et il relève souvent les soucis de la commission de gestion sur la nécessité de s'adapter et de devoir suivre finalement les événements qui s'enchaînent et c'est vrai, c'est exactement la même chose pour nous et je pense que ça fait parti du travail autant du conseil communal que de la commission de gestion. En disant que le constat et idem, et nous ne sommes pas d'accord sur la vitesse, là je ne suis pas du tout certain, la preuve c'est que d'ailleurs la commission de gestion a proposé quelques modifications sur le taux d'imposition, ni sur l'indexation et que sur les économies, on nous propose finalement une économie de 300'000 francs sur un budget de 26.6 millions. Concernant les investissements, pour prendre les éléments point par point, et bien nous sommes très satisfaits que la commission de gestion, non pardon le conseil général, puisque c'est bien de lui dont il s'agit, ait proposé de corriger le montant pour la route Pré du Pont et je remercie l'ensemble des conseillères et conseillers généraux d'avoir pris cette décision et nous avoir permis de réaliser la route qui n'est pas la même évidemment, que celle qui avait été prévue, mais qui est une route qui correspond au moins aux besoins des riverains. On nous dit l'anticipation, alors on extrapole les paroles du président en disant, il n'est pas possible de planifier. Alors, en bon militaire, je sais qu'il est toujours possible de planifier, après ça dépend jusqu'où, dans quel contexte avec quels éléments à dix ans c'est très difficile, je pense qu'au niveau du canton, vous avez siégé très longtemps au grand conseil et vous savez que le canton ne fait pas de planification à dix ans, donc vous imaginez les communes qui sont tributaires des décisions cantonales, peuvent difficilement faire ces planifications à dix ans, nous avons des éléments qui nous reviennent de la confirmation du canton et les chiffres que nous recevons même en début décembre, vous le savez vous-mêmes, on a dû même faire certaines modifications au budget, les chiffres que nous recevons vraiment au dernier moment. Concernant votre allusion à la station d'épuration et ce que vous avez mis dans le rapport de la commission de gestion, je regrette personnellement que la réponse que j'ai donnée à la commission de gestion n'est pas été reproduite dans le rapport de la Cogest, mais que seule votre intervention sur ce point précis ait été recopiée telle quelle. Je rappelle ce que j'avais dit à l'époque, malheureusement nous ne pouvons pas relire ce que nous, nous disons à la commission de gestion, on n'a pas du tout accès à ce que dit la commission de gestion sur les protocoles donc ça nous donne pas la possibilité de corriger immédiatement si certains éléments sont peut-être imprécis, simplement dire qu'à l'époque la station d'épuration à l'heure actuelle fonctionne aussi toujours et très bien, il y a eu demande du canton pour certains pics dans l'année de corriger cet élément et qu'il s'agit pour nous d'anticiper la suite. Je pense que Mikaël Vieux pourrait vous en parler beaucoup mieux que moi il a suivi le dossier sur l'ensemble de l'année et lui-même, il a aussi apporté certaines réponses d'ailleurs qui n'ont pas été reproduites dans votre rapport. Concernant le réservoir du Noiret nous aurons l'occasion d'en rediscuter probablement lorsqu'on aura les comptes définitifs, mais c'est l'estimation actuelle les 3.3

millions, ça devrait se situer à ces alentours, mais c'est toujours lié à l'évolution des coûts de la construction qui ne sont pas planifiables, on ne peut pas savoir quel sera le coût des fers à béton, du béton, l'année prochaine, dans deux ans, ça se sont des éléments qui évoluent au fur et à mesure de l'offre et de la demande on peut très bien avoir un prix qui baisse, un prix qui augmente, ça dépend vraiment du marché, et ça c'est pas l'état et encore moins la commune qui peuvent s'en occuper. Concernant le tableau de bord, oui alors on va faire un maximum pour vous donner un tableau de bord avec les engagements qui ont été pris, les montants qui ont été prévus, les montants qui ont été dépensés, il faut savoir aussi, qu'il s'agit aussi de bien clarifier qu'elles sont les compétences des uns et des autres, je crois que l'objectif c'est pas de vous donner le suivi que la commission de construction, je prends par exemple, l'école, l'EMS, la commission de construction a un suivi régulier, et cette commission a accès à chaque fois avec chaque poste, le centre de coût, savoir où on en est, qu'est-ce qui va venir, qu'est-ce qui suit, je ne suis pas certain qu'on doit faire absolument le travail à double, et là probablement il faut qu'on trouve le moyen commun que vous ayez ces informations sans qu'on génère vraiment des doublons. La possibilité d'anticiper, nous aussi on pense que c'est possible d'anticiper, les montants futurs sont connus, oui c'est vrai, on nous dit on peut anticiper la rénovation par exemple d'un bâtiment qu'on construit en 2014, c'est vrai, on peut savoir que l'école peut être qu'elle va tenir 25 ans avant une rénovation, ça je suis absolument d'accord, ce qui est beaucoup plus difficile à anticiper ce sont les coûts, on en a parlé aujourd'hui, j'ai pris l'exemple tout à l'heure du doublement des Perraires qui en un mois ont augmenté de 12%, d'après l'estimation donc vous imaginez les estimations qu'on pourrait faire sur des périodes aussi longues. Concernant les personnes qui sont à la retraite, les écoliers oui mais là il y aura aussi des choix politique, quand on nous dit les écoliers évidemment, les écoliers, une école on a pas le choix, par contre quand on nous dit, oui mais il faut estimer le nombre d'enfants qui seront à la crèche ou à l'UAPE ou il faut estimer le nombre de personnes âgées qui iront à l'EMS, oui mais nous n'aurons d'autre choix que de faire l'EMS en fonction de nos finances. Donc je pense que ça paraît assez évident que dans les années qui viennent même si on a une explosion de personnes âgées qui vivent très longtemps, ce qu'on leur souhaite, on ne pourra pas augmenter, doubler l'EMS. On doit faire aussi avec les moyens du bord et là on parle de gros montants, je pense que là il y a des gros montants, là il y a des choix politiques qui devront être faits. Concernant ensuite le pont, le pont du Pessot, je ne sais pas si on y reviendra tout à l'heure parce que Mikaël avait aussi des informations alors simplement dire, bon là quand on nous demande d'augmenter le budget pour la réfection d'un pont alors que parallèlement à ça on nous demande de diminuer les frais sur d'autres postes c'est vrai que nous ça nous a quand même un peu étonné. La réflexion qui est proposée elle va tenir minimum 15 ans et puis ensuite les montants qui doivent être investis au coût actuel sont plus faibles que si on prenait la deuxième variante. Donc là, l'analyse qui a été faite c'est plutôt de partir dans ce sens-là surtout au vu de la situation des finances communales qu'on a aujourd'hui, on espère quand même que dans une quinzaine d'années on sera revenu à meilleur fortune. Sur les comptes de fonctionnement, agir tout de suite oui, agir tout de suite c'est vrai, je pense que c'est ce qui a été fait, agir sur les dépenses c'est ce qui a été fait aussi comme on a par rapport au plan quadriennal, améliorer la marge d'autofinancement, je pense que chacun de mes collègues a fait des efforts dans son dicastère pour trouver des économies, pour limiter aussi la hausse, donc c'est aussi un travail qui a été fait. On ne peut pas laisser sous-entendre finalement, on y va fleur au fusil, puis on y va, si ça augmente de 20% par année les coûts de fonctionnement ben temps pis on verra bien, puis on laissera au suivant la responsabilité d'assumer. Quand on dit les amortissements ne sont pas que des gardes fous, c'est un principe comptable, oui je crois que je n'ai pas remis ça en question ce que j'ai remis en question c'est la décision du grand conseil et du canton de nous imposer 10 % d'amortissement comptable. C'est démesuré et c'est surréaliste dans l'état actuelle des finances de l'ensemble ou presque des communes valaisannes et ça ne répond à aucun principe comptable, ça a été une pure réaction aussi aux exagérations qu'il y a eu à Loèche les bains, vous le savez mieux que moi vu que vous étiez probablement au grand conseil à l'époque et ce qui fait finalement qu'on se retrouve dans une situation où certaines communes disent, même aujourd'hui, je prend la commune de Vouvry pour ne pas la citer, ils disent écoutez, nous on arrive pas à assumer le 10 % alors simplement on ne va pas le faire, on respectera pas la loi puis dans l'indicateur financier on ne sera pas bon, alors c'est une option que du côté de la commune de Collombey-Muraz on a mis de côté parce qu'on c'est dit qu'on pouvait respecter la loi c'est un principe quand même qui nous tient à cœur et ce qu'on a fait, on a demandé comme le prévoit la loi une dérogation à ces amortissements de 10 % qui est partie auprès du canton, on attend la réponse on a pas beaucoup d'espoir mais on pense quand même qu'on doit dire notre mécontentement et puis finalement le manque de réalisme de cette mesure. Planifier jusqu'à quand je crois que j'ai déjà dit on peut planifier après jusqu'à quand ça dépend aussi beaucoup de l'évolution de la conjoncture, on nous dit ouai mais on

sait combien il y aura d'arrivées, on sait combien notre plan de zone peut contenir de personnes, oui c'est vrai mais à quel vitesse ça va se remplir, vous disiez tout à l'heure, je pense que là aussi on doit avoir un peu de cohérence, vous disiez tout à l'heure ce n'est pas sûr que les taxes de raccordement on va avoir toujours ces montants dans les années qui viennent peut être que les bâtiments se construisent moins vite peut être plus vite. C'est exactement la même chose pour les besoins, on ne peut pas planifier des besoins à dix ans pour certains éléments pour d'autres oui si on a les enfants on a les besoins, typiquement les enfants qui rentrent à l'école vous le disiez vous-même, en générale, ils commencent l'école à quatre ans donc on peut planifier pour les quatre prochaines années on ne peut pas imaginer qui sera dans cinq ou six ans pour savoir après que quatre ans après son enfant serra à l'école. Enfin dans la rubrique 31 j'ai beaucoup entendu dire qu'il y avait des pistes mais malheureusement jusqu'à maintenant je n'ai pas beaucoup entendu de pistes, c'est vrai j'avais posé la question et très sincèrement, à votre chef de groupe comme c'est lui qui était venu sur la question ou au président de la commission de gestion. Moi je dois dire quand même je reste un peu sur ma faim sur ce rapport de la commission de gestion en toute honnêteté parce que j'aurais attendu, on parle de collaboration mutuelle de collaboration constructive mais on aurait attendu une analyse plus fine de la question des finances avec des propositions concrètes qui apportent aussi des modifications notables et là j'ai l'impression qu'on en est pas encore au rythme de croisière, j'ai l'impression qu'on dit un peu où on veut arriver, je pense qu'on dit on veut une marge d'autofinancement de trois millions on sera tous d'accord, on est tous d'accord autour de la table, partout, mais comment on y arrive, nous on aurait attendu peut être une collaboration plus main dans la main pour trouver des options plutôt que nous dire on veut ça et débrouillez-vous, je pense que là il y a peut être des progrès que l'on peut faire ensemble dans ce contexte-là. Vous dites que vous ne savez pas une baisse linéaire quand on parle des 5% c'est vrai j'aurais dû dire coupe linéaire, coupe linéaire, je comprend tout à fait qu'on ne va pas couper 5% partout parce qu'on peut pas je vous est déjà dit tout à l'heure, les 2/3 de ces postes sont des dépenses liées donc c'est 15 % sur le 1/3 restant qu'on devra couper, c'est vraiment 15 % sur le 1/3 restant qu'on devra couper et puis là je pense, je salue, la position de la commission de gestion de dire, nous on vous donne un peu la ligne même si on aurait pu donner un peu plus mais on ne va pas dans le détail dire voilà c'est dans ce poste-là qu'il faut couper, là je salue la liberté qui est laissée au conseil communal et je crois que c'est tout à fait dans ce sens-là qu'on veut collaborer par contre on ne peut pas non plus se laver les mains c'est la raison pour laquelle je vous ai aussi listé ces postes qui ne sont pas liés pour que vous sachiez aussi dans quoi on va couper c'est pas du tout, c'est simplement pour vous présenter, pour que vous puissiez décider en toute transparence et en toute connaissance de cause, voilà, on va économiser 15 % dans ces postes, je vous es dit tout à l'heure, c'est pas impossible, mais ce sera très difficile mais après vous ne pourrez pas dire, écoutez il aurait pas fallu couper là vous savez que les 15 % que l'on devra prendre ce sont les postes que j'ai cité tout à l'heure, enfin et pour conclure vous avez dit la commission de gestion est d'accord pour le vote in globo comme ça a été précisé il y a pas longtemps, enfin on a appris il y a pas longtemps finalement que le vote se ferait in globo et la commission serait d'accord de soutenir le budget 2014 pour autant que cette coupe de 5% soit acceptée, alors je ne sais pas si la commission de gestion avait vraiment pris position là-dessus, moi j'ai rien eu en tout cas et j'ai eu aucune information si vous dites que les amendements vous ne les avez pas reçus vous avez cité un article du règlement communal d'organisation qui n'est pas encore homologué mais en ce qui concerne la commission de gestion à l'époque nous avons reçu votre rapport nous pensions encore pouvoir voter rubrique par rubrique donc je m'interroge de savoir si la commission de gestion a vraiment pris cette position de dire oui nous soutiendrons le budget uniquement si il y a cette coupe de 5% et je dois dire malheureusement, peut être que je suis le seul à ressentir ça comme ça j'ai l'impression quand même que ça ressemble à une forme de chantage au détriment de la commune et je trouverais beaucoup plus simple qu'on discute simplement de 5 % est-ce que le conseil général veut cette coupe de 5% au quel cas nous l'appliquerons mais je trouve que le débat doit avoir lieu et j'aimerais entendre aussi du point de vu de la municipalité on doit avoir entendre les autres groupes de manière à savoir où est-ce qu'on part est-ce que vraiment c'est une volonté du conseil général de la commission de gestion ou de son président, donc je me réjouis de voir les prises de position dans le cas des différents chef de groupe je remercie encore la commission de gestion et son président pour la qualité du travail, je me réjouis qu'on puisse continuer à travailler ensemble en améliorant encore ces points qui sont importants.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je vous rappelle que le débat a déjà été clos. Ce faisant la commission de gestion. Rapidement.

Intervention de M. Alexis Turin : Monsieur le président, chers collègues Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal, peut être un préambule qui s'impose, ici c'est le président de la commission de gestion qui s'exprime. Alexis Turin. C'est suite à un rapport adopté à l'unanimité de la commission de gestion ce n'est pas, enfin celui qui parle c'est Alexis Turin pour la commission de gestion. Donc je vous demanderai peut être un peu plus de respect envers les membres de la commission quand je m'exprime car je me fais le porte parole des membres de la commission de gestion. Ensuite, vous dites que je cite un article de règlement qui a pas encore été homologué, mais je cite l'article 17 du règlement du conseil général, celui-là il est, je ne sais pas si il faut demander au président du conseil général, mais il est en force ? Oui, bon merci. Ensuite, c'est un peu contradictoire ce que vous dites. Vous dites que on propose que 340'000 que vous êtes d'accord qu'on ne rentre pas dans l'opérationnel, mais encore maintenant on a toujours pas la réponse du conseil municipal, est-ce que vous êtes d'accord avec cette proposition et on ne fait pas de chantage à moins qu'on a, je ne sais pas moi je ne vois pas où est le chantage, puis je ne vois pas quel est l'intérêt de la commission de gestion de faire du chantage. On a fait une analyse fouillée de la situation. Personne n'est intervenu pour dire, vous disiez que vous voulez entendre les chefs de groupes, tout le monde a eu l'occasion de parler, moi je m'exprime en dernier parce que c'est l'article du règlement en vigueur, article 28 qui dit que c'est le président de la commission de s'exprimer en dernier, c'est comme ça que ça fonctionne. Donc tout le monde a pu prendre la parole, tout le monde a pu dire ce qu'il pensait. Faut pas faire dire aux conseillers généraux ce qu'ils n'ont pas dit, il faut aussi respecter comment ça se passe les procédures ici. Il faut admettre que c'est le législatif qui va décider, mais je trouve que c'est un peu blessant pour la commission de gestion de parler de chantage, parce que si on a passé toutes ces heures pour faire du chantage et bien c'est, je trouve que ça rabaisse en fait notre travail. Et au contraire on est en profondeur. Et quand on eu nos échanges on a donné des pistes très concrètes. On a dit là c'est possible, là c'est possible, mais on a dit on ne veut pas faire ce travail là simplement c'était pour vous montrer les problèmes qui étaient là qu'il y avait des pistes concrètes, donc de vous laisser cette façon de gérer qui est de dire donc, faite avec l'enveloppe, c'est-à-dire faite avec le même montant que vous aviez à disposition pour l'année 2012. On n'est pas vraiment dans l'économie, vous avez dit que c'est un petit montant, les petits ruisseaux font les grandes rivières, et c'est dans cet état d'esprit-là qu'on intervient, mais pas du tout pour faire un chantage, dans tous les cas je trouve que vous devriez peut être modifier ce qualificatif, par rapport à la commission de gestion. Les membres n'apprécient pas vraiment qu'on les traite de maître chanteur parce que on essaie de faire le travail du plus près de notre conscience et puis on vit tous dans la même commune, le but c'est d'avoir des finances saines. On a vu qu'il y avait des projets qui arrivent sinon cette perspective là donc, ce que j'aimerais savoir c'est que, au nom de la commission de gestion, que fait le conseil municipal par rapport à cette proposition concrète et puis voilà. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Yannick Buttet : Je ne veux pas revenir sur ce qui a été dit mais quand on parle de respect, j'ai pas du tout l'impression d'en avoir manqué à la commission de gestion, je crois que dans nos débats on a eu l'occasion de voir le respect mutuel et j'espère qu'il soit mutuel, parce que quand je lis certains éléments du rapport, je trouve que c'est toujours un petit peu tangent, quand on dit, quand j'ai posé la question, le législateur décide, je crois que personne, autour de la table du conseil communal à un problème avec ça au contraire, c'est justement ça qu'on est en train de vous demander, je veux dire ok décidez, décidez en connaissance de causes. On vous donne les éléments, lorsque la commission de gestion a fait cette proposition de coupe linéaire à 5%, elle ne savait pas qu'elles étaient les charges liées, et les charges auxquelles on pouvait avoir une action enfin la commission de gestion a fait cette proposition sans savoir qu'elles étaient les postes précisément, parce que vous avez parlé des postes précis qui seraient touchés. Le deuxième élément, simplement, quand je parle de chantage, c'est simplement où je pose la question à la commission de gestion, je répète encore une fois, peut être que je me suis mal fait comprendre, je me suis mal exprimé et je m'en excuse. Le rapport de la commission de gestion a été rédigé et approuvé à l'unanimité, comme vous l'aviez rappelé, à un moment ou nous pensions voter le budget rubrique par rubrique. Et à un moment auquel nous aurions pu avoir le débat pour dire et bien, nous voulons cette coupe de 5% ce qui aurait laissé la possibilité à chacun de s'exprimer sur cette coupe de 5%, ce qui aurait aussi laissé la possibilité au conseil de s'exprimer ses doutes et ensuite à votre conseil et bien oui, malgré tous ces éléments, avec tous ces éléments que nous avons à notre disposition, nous décidons quand même de couper 5% ou non, au contraire, donc c'est vraiment là ou je m'inquiète et je me pose la question est-ce que la commission de gestion a repris une position, du moment ou elle savait que le vote n'aurait pas lieu rubrique par rubrique, pour confirmer cette décision à l'unanimité et mettre finalement cet épée de Damoclès au dessus de la tête pas du conseil communal, là aussi on est pas là du tout pour

nous , c'est pas pour nous faire plaisir que vous êtes là , c'est pas pour nous faire plaisir que vous votez un budget. Ça c'est un élément très fort, c'est vraiment pour faire avancer cette commune et là après c'est un choix, si on vous dit écoutez, vous ne faites pas cette économie de 300'000 c'est beaucoup d'argent, il faut bien le comprendre. 300 000 francs c'est beaucoup d'argent mais est-ce que le jeu en vaut la chandelle, de ces 300'000 francs de repousser un budget de 26.6 millions à l'année prochaine en prenant le risque finalement de pas pouvoir voter rubrique par rubrique parce qu'on n'aura pas une homologation du conseil d'Etat et de se retrouver dans la même situation. Raison pour laquelle je vous ai interpellé, pour savoir, si la commission de gestion avait repris position après qu'on avait appris que ce serait un vote in globo auquel cas ça change aussi les conclusions de la commission de gestion parce que le débat ne peut pas avoir lieu de la même manière et on ne peut pas s'exprimer que sur cette objet. Vous comprenez bien qu'il est difficile du côté du conseil communal de dire, ok, on va couper 15 % sur les quelques postes restant qui vont impacter directement, on parlait par exemple des activités sportives et culturelles des écoles, on parlait par exemple du camp de ski, des éléments de ce type là ou on va réduire le goudronnage des routes alors que, et ça par exemple Mikael pourrait vous le dire on a limité au minimum les possibilités de ce côté-là. Donc je crois que c'est vraiment ça les questions qui se posent.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà, les positions ont été défendues, nous pouvons passer au vote, je vous rappelle qu'on accepte in globo. Je prie les scrutateurs de se lever.

Les conseillers généraux qui acceptent le budget 2014 sont priés de se manifester en levant la main. Vous pouvez baisser la main. Refus ? Abstention ? Donc, le budget 2014 est accepté par 23 voix contre 7 refus et 13 abstentions.

Je remercie la commission de gestion et le conseil municipal pour leur travail. Je suis conscient qu'ils ont dû travailler certaines fois dans l'urgence, c'est pour ça que je réitère encore mes remerciements. Maintenant nous pouvons passer à une pause de 10 minutes.

10. Postulats

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Comme indiqué dans l'ordre du jour, nous allons d'abord traiter le postulat qui a trait à la mobilité douce et la sécurité dans les rues du Narzon et des Perce-Neige. Et ensuite celui qui a trait à un plan de quartier qui intègre la qualité de vie et le bien-être des habitants de Collombey. Le bureau les a examinés sous l'angle de l'art. 32 de son règlement et les a jugés recevables. Nous allons procéder de la manière suivante : parole aux dépositaires, ouverture de la discussion générale. Si le postulat n'est pas combattu par le conseil municipal ou par un conseiller général, le 1^{er} signataire et représentant du conseil municipal ont seul le droit de prendre la parole, vote sur le postulat et dans la mesure où le postulat est admis, il sera transmis au conseil municipal via un délai de 12 mois pour faire une étude et déposer un rapport avec des propositions. Nous passons aux postulats :

a. La mobilité douce et la sécurité dans les rues du Narzon et des Perce-Neige

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Point 1 : Développement par le dépositaire du postulat.

Intervention de M. Daniel Schmid : Oui, Daniel Schmid.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Excusez-moi. C'est vous qui prenez la parole pour le postulat ?

Intervention de M. Daniel Schmid : Oui.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Un postulat est développé par le 1^{er} signataire. Je vous propose qu'on accepte que Monsieur Schmid fonctionne ce soir pour présenter le postulat et le bureau examinera après, dans une prochaine séance, qui devrait déterminer si c'est le 1^{er} signataire. Parce que notre règlement dit : le 1^{er} signataire peut prendre la parole. Si vous acceptez et qu'il n'y a pas d'opposition, nous acceptons ce soir que Monsieur Schmid prenne la parole pour le postulat. Je vois qu'il n'y a pas d'opposition, nous allons fonctionner comme ça. Monsieur Schmid je vous passe la parole.

Intervention de M. Daniel Schmid : Merci. Alors ce postulat a été déposé le 12 juin, c'est-à-dire avant l'ouverture du pont du Pessot. Donc je développerai ce postulat et je passe l'ouverture du pont du Pessot

puisque c'est fait, on a perdu une zone de qualité de vie, mais c'est plutôt sur la sécurité qui entoure l'ouverture de ce pont. Parce que depuis, comme indiqué dans le postulat, depuis les années 2000 une réflexion d'un membre du conseil municipal a réaménagé le chemin de la Barme en permettant aux vélos et aux piétons d'emprunter le trottoir. Ce qui faisait que depuis 2003, les élèves résidents au Narzon et à la rue des Perce-Neige se rendaient au centre des Perraires en empruntant un trajet totalement sécurisé. Ce n'est plus le cas depuis l'ouverture de ce pont. Donc je demande, en définitive, sur ce point là au conseil de faire une étude pour absolument améliorer la sécurité des enfants qui passent là parce qu'actuellement ils passent sur la berge, très souvent en vélo. Il n'y a aucune protection et un de ces jours on risque de se trouver avec un enfant qui tombe dans le Pessot. Donc ça, à mon avis, il faut agir très très rapidement. Ensuite, la 2^{ème} intervention pour une étude, c'est la rue du Narzon et la rue des Perce-Neige, il s'agit de l'inversion de la circulation qui donne sur la rue du Collège. Actuellement les véhicules arrivent sur la route du Collège en descente et traversent le trottoir sans aucune visibilité. En inversant la circulation, on améliore la sécurité des usagers tant piétons que véhicules. C'est la raison pour laquelle je demande au conseil de faire une mini étude sur ces 2 points, afin d'améliorer la mobilité douce et la sécurité dans le quartier du Narzon et des Perce-Neige.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Schmid. J'ouvre donc la discussion générale, Mesdames et Messieurs, je vous passe la parole, mais tout d'abord aux chefs de groupes. Oui, Monsieur Vanay ?

Intervention de M. Guillaume Vanay : Guillaume Vanay, pour l'UDC, je passe la parole à Romain Gex-Fabry, au nom du groupe.

Intervention de M. Romain Gex-Fabry : Romain Gex-Fabry, pour l'UDC. Bonsoir à toutes et à tous. Le groupe UDC s'oppose au postulat concernant la mobilité douce dans les rues du Narzon et des Perce-Neige. Nous sommes d'avis que l'ouverture du pont est une très bonne chose entreprise par la municipalité. Effectivement, fermer le pont du torrent du Pessot ne ferait que déplacer toute cette masse de véhicules en direction de la rue du Collège, au centre de Muraz, là où de nombreux enfants de bas âges se rendent à l'école tous les matins. La sécurité des petits écoliers y serait donc affaiblie. De plus, ce n'est en tout cas pas le fait d'avoir ouvert le pont que les enfants et adolescents risquent plus qu'avant de tomber dans le torrent, puisque la route 30 km/h se trouve à plus de 3 m du lit du cours d'eau. Concernant le sens de circulation de la rue des Perce-Neige qui donne sur la rue du Collège, le groupe n'est pas contre le fait de changer avec la rue du Carré d'Amont pour améliorer la sécurité des piétons qui empruntent le trottoir. C'est pourquoi le groupe UDC soutiendrait le postulat à condition que les signataires retirent leur demande de fermer le pont du Pessot. Sans quoi, le groupe s'opposera par souci de sécurité envers les écoliers du village. Merci de votre attention.

Intervention de M. Daniel Schmid : Je voudrais juste intervenir. Dans mon intervention j'indiquais que j'intervenais uniquement sur la sécurité et non sur la fermeture. Donc je rentre dans votre, dans ce que vous dites. C'est-à-dire que je ne demande pas la fermeture. Je demande d'améliorer la sécurité.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres chefs de groupes qui veulent s'exprimer ? Oui, Madame Knubel !

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. On rejoint ce que dit le groupe UDC. Améliorer la sécurité oui. Pour avoir discuté avec des parents d'enfants qui habitent dans ce quartier, ce n'est effectivement pas le fait que le pont soit ouvert qui incite les enfants à longer le torrent. Donc je ne suis pas sûre qu'il y ait quelqu'un qui demande qu'on arrête toute étude parce que ça coûte beaucoup à la municipalité. On demande une route pour quelque chose qui finalement ne va rien changer car les enfants continueront à aller le long du canal et non pas par une éventuelle route sécurisée. Je ne suis pas convaincue que ce soit vraiment utile, donc nous n'entrons pas en matière sur ce postulat. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je n'ai pas bien compris. Vous entrez, si on garde que l'amélioration de la sécurité, ou bien de toute façon vous n'entrez pas en matière sur le postulat.

Intervention de Mme Natercia Knubel : On n'entre pas en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'accord. Monsieur Schmid ?

Intervention de M. Daniel Schmid : Juste une précision quand je demande de faire une étude, ça ne veut pas dire engager un bureau d'étude. Le conseil municipal connaît exactement, par le canton, ce qui faut

faire sur la berge. Il faut simplement la réaménager de telle manière qu'on ne permette plus aux vélos d'y descendre comme c'était le cas avant. Il n'y a pas besoin d'engager un bureau d'étude pour faire ça, donc ça n'engage pas de frais.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Y a-t-il un autre chef de groupe qui veut s'exprimer ? Un conseiller général qui veut s'exprimer ? Oui, Madame Cretton !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton. Concernant le sens de la circulation, ça avait déjà été discuté à la législation d'avant, donc de la commission de police et il avait été relevé entre autre que c'était dangereux de changer le sens de la circulation pour les gens qui descendaient depuis la rue du Moulin. C'est une pente très raide et puis de ce fait là, après il y a la priorité de droite et ces voitures, si elles doivent freiner et puis que c'est un peu enneigé ou comme ça, elles risquent, enfin il risque d'y avoir des accidents. C'était un des soucis qui avait été relevé. Et puis concernant aussi l'aménagement de ces berges, j'avais demandé si c'était possible de mettre une barrière pour que justement ces jeunes ne tombent pas dans le ruisseau et Monsieur Olivier Turin m'avait dit que c'était impensable. Donc je lui laisse peut-être expliquer pourquoi !

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin, je suis riverain, j'habite dans cette rue, j'ai 3 enfants, effectivement je trouve qu'il y a des problèmes de sécurité donc j'ai un peu de peine à comprendre le groupe PDC qui est pour la sécurité et puis qui s'oppose à ce postulat finalement qui demande à la commune d'étudier la possibilité d'améliorer la sécurité. Alors peut-être je peux faire une proposition, alors laissons aller ce postulat à la municipalité puis la municipalité va nous donner son avis, pour dire oui pour nous tout est en ordre au niveau de la sécurité ou non, on pourrait faire ça ou ça comme amélioration. Puis comme ça je trouve qu'on peut avancer dans un esprit constructif. Je trouve un peu dommage de classer ce postulat là parce que moi je trouve qu'il y a des problèmes de sécurité là-bas. On peut peut-être laisser à la municipalité le soin de répondre à ce postulat puis si ils disent qu'il n'y a rien à faire ou qu'elle envisage telle ou telle piste, on aura finalement gagné pour nos enfants. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Un autre conseiller général qui veut prendre la parole ? Donc je passe la parole au conseil municipal, s'il veut s'exprimer, savoir s'il combat ou pas le postulat, qu'est-ce qu'il en est ? Il n'y a pas besoin, mais le conseil municipal peut s'exprimer quand même.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Jean-Luc Planchamp, je veux bien vous dire quelque chose. En réalité, la seule chose qui me dérange dans ce postulat c'est les termes qui sont utilisés. Et si vous voyez au 3^{ème} chapitre, c'est marqué : de façon illégale. Et ça, ça me dérange un peu. Alors la sécurité c'est clair pour tout le monde que c'est un must, on doit s'en occuper, on doit s'en soucier, surtout quand il y a des enfants qui longent un torrent, mais je n'aime pas trop c'est les termes utilisés, en l'occurrence on pourrait être un peu plus mesuré, je dirais pour être un peu plus cool, je ne sais pas, en parlant anglais. Mais mis à part ça, si on peut faire quelque chose pour la sécurité on le fera bien volontiers.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Y a-t-il une autre intervention de la part du conseil général ? Je vais demander maintenant aussi, alors de préciser aux porte-paroles des postulants si vous maintenez le postulat tel que formulé ou bien si vous voulez vous limiter à la question qui améliore la sécurité ?

Intervention de M. Daniel Schmid : Oui, comme je l'ai indiqué, qui améliore la sécurité. Je ne demande pas la fermeture du pont ! Le pont est ouvert, maintenant il faut améliorer la sécurité. Je maintiens les 2 aspects mais je ne demande pas la fermeture du pont.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà, je clos la discussion. Conformément à notre règlement ne peuvent plus que s'exprimer le 1^{er} signataire, est-ce que vous voulez encore ajouter quelque chose ou bien c'est bon ? Et le représentant du conseil municipal ? C'est bon.

Nous passons donc au vote. Je prie les scrutateurs de prendre place. Les conseillers généraux qui acceptent le postulat portant sur la mobilité douce et la sécurité dans les rues du Narzon et des Perce-Neige, avec les précisions apportées relatives à l'amélioration de la sécurité, sont priés de lever la main. C'est bon, vous pouvez baisser la main. Abstention ? Levez haut la main svp ! Refus ? Alors 41 conseillers généraux ont voté. Refus : 17. Acceptation : 16. Abstention : 8. Donc le postulat est refusé par 17 contre 16 et 8 abstentions.

Nous passons au 2^{ème} postulat

b. Un plan de quartier qui intègre la qualité de vie et le bien être des habitants de Collombey

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Nous procéderons la même chose, le développement par le dépositaire du postulat. Je passe la parole à Mme Chervaz.

Intervention de Mme Véronique Chervaz : Véronique Chervaz. Monsieur le Président, Monsieur le Président de la municipalité, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues. Le cabinet Bonnard & Woeffray nous a fait une brillante présentation du projet retenu par l'exécutif pour le plan de quartier de Collombey. Cette présentation nous pousse à demander, au travers de ce postulat, dont je vous épargnerai la lecture vu l'heure tardive, l'abandon du projet en l'état et la demande d'une nouvelle étude incluant réellement la qualité de vie et le bien être pour la population de Collombey. Parlons d'abord des finances. La mise en œuvre de ce plan de quartier nécessitera des investissements de la part de notre collectivité de plusieurs millions. On va nous rétorquer que lorsque l'on investit, il y a un retour sur l'investissement. Certes, mais quand et combien ? La situation financière de notre commune est préoccupante. La Cogest l'a rappelé dans son rapport tout à l'heure. Mais alors, pensez-vous qu'il faille vraiment investir autant de millions au prix d'une augmentation d'impôts inéluctable en cas d'acceptation du projet ? Maintenant, pour ce qui est du projet en lui-même. Il est clair, vu la présentation faite tout à l'heure que le maître mot est : densification. Malgré les quelques places prévues, et le mot maison, qui a été maintes fois utilisé. Pour moi, une maison à 4 étages est un bâtiment ou un immeuble. Or, on sent chez les habitants un certain ras-le-bol, voir un ras-le-bol certain face à la multiplication des constructions. Des bâtiments, encore des bâtiments. Toujours des bâtiments. La commune a dû se développer ces dernières années d'importants projets immobiliers, et ce n'est pas fini. Le quartier des Vergers, entre Collombey et Monthey prévoit, comme vous le savez tous, encore la construction de 330 appartements. Et maintenant, ce projet de 6 bâtiments au centre du village. Cela va accentuer encore l'image d'un Collombey village dortoir ou plutôt, ville dortoir devrais-je dire. Là encore, que voulons-nous pour notre village. Un village avec une âme, un cœur, un lieu où il fait vraiment bon vivre, ou un village, sorte de village cité sans réelle identité. Mettre des bâtiments au cœur du village parlons-en. La Maison de la Cour doit être détruite. Je vous rappelle que cette maison a été régulièrement entretenue et rénovée, et ce, la dernière fois en 2012. Ce bâtiment est de plus un des derniers à avoir un certain cachet. Alors pourquoi vouloir le détruire, pourquoi vouloir dépenser de l'argent et reconstruire du nouveau ? Mais surtout, le cimetière. Et parlons du cimetière. Les habitants de Collombey sont émus à la disparition de leur cimetière. Certes, un cimetière dont la dernière sépulture date des années 80, mais un cimetière encore très fréquenté. J'en veux pour preuve le nombre de tombes qui ont été décorées à la Toussaint. Chaque famille du village a un proche inhumé dans ce cimetière, qui une épouse, qui un père, qui encore ses grands-parents. Alors oui il y a une loi de désaffectation, oui, il faut faire quelque chose de ce lieu. Mais d'un point de vue éthique, construire une maison, enfin une maison de 6 étages, donc vu l'emplacement on pourrait dire une tour, interroge et choc ! On nous a parlé tout à l'heure d'un jardin public. Très bien, pourquoi y mettre encore un nouveau bâtiment ? Imaginer un lieu de vie serait bien mieux perçu par la population. Un plan de quartier est nécessaire pour notre village, c'est une évidence. Mais pas un plan où les bâtiments sont rois. Il faut, malgré la réorganisation nécessaire garder une âme à ce village. Monsieur Buttet a parlé tout d'abord d'un cheval de bataille purement politique. Je crois que ce n'est pas le cas. Il s'agit tout simplement d'une réelle inquiétude de la part des habitants de Collombey. C'est la raison pour laquelle, en tant que citoyenne de ce village, je demande un nouvel aménagement de ce projet. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Madame Chervaz. J'ouvre la discussion générale et passe tout d'abord la parole aux chefs de groupes. Madame Knubel !

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Alors nous avons beaucoup de peine à comprendre pourquoi d'un côté on veut refuser un montant pour continuer l'étude pour laquelle on a déjà dépensé 30, voire 40'000 francs et qu'ensuite on nous dit : c'est pas grave, on jette tout cet argent par la porte, ou par la fenêtre, peu importe et on repasse à une autre étude, qui demande exactement la même chose, un réaménagement du centre du village de Collombey. C'est quelque chose que l'on a de la peine à intégrer au PDC parce que l'on veut des économies, puis bon fr. 40'000.- finalement c'est pas du tout la goutte qui remplit la rivière etc. bref ! Nous refusons d'entrer en matière sur ce postulat, merci beaucoup.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, Monsieur Vanay !

Intervention de M. Guillaume Vanay : Guillaume Vanay, pour l'UDC, je passe la parole à Stéphane Angst, pour parler au nom du groupe.

Intervention de M. Stéphane Angst : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Ayant siégé dans la commission qui a traité du sujet, je me permets de prendre la parole au nom du groupe. Contrairement à ce qui a été mentionné dans le postulat, nous croyons que ce plan de quartier respecte au contraire une parfaite harmonie entre espaces verts, lieux de rencontres et contrôle du développement en instaurant des règles précises et bien définies pour ce secteur. Il faut savoir que la plupart des parcelles concernées appartiennent à des privés, qui actuellement ont signé des conventions. Auparavant, sans ces dernières, ces propriétaires auraient pu vendre leur terrain à des promoteurs sans scrupule et avides de gains pour y construire des bâtiments avec des volumes beaucoup plus grands et des indices de population beaucoup plus élevés. Quant au parking souterrain, nous sommes sûrs qu'il va dans le sens du bien être des habitants et la préservation des espaces verts, que de faire disparaître ces voitures et ces places goudronnées de la vue des gens. Cela donne tout son sens au projet. En conclusion, ce postulat nous donne plus l'impression d'une attaque pure et simple au projet plutôt qu'à une réelle levée de boucliers des citoyens. C'est pour ces raisons que l'UDC combat ce postulat.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Un autre chef de groupe qui veut s'exprimer ? Est-ce que quelqu'un dans l'assemblée veut s'exprimer ?

Intervention de M. Daniel Schmid : Oui, j'aimerais apporter quelques précisions suite à la déclaration du groupe UDC. Vous dites que la plupart des bâtiments sont à des privés, ce n'est en tout cas pas exact. Le cimetière ce n'est pas des privés, la Maison de la Cour rasée avec un bâtiment reconstruit à côté, ce n'est pas des privés, le bâtiment de l'Etoile rasé avec un bâtiment, ce ne sont pas des privés, un bâtiment prévu sur la place de la Fontaine ce ne sont pas des privés. Donc la grande majorité de ces bâtiments dépend de la bonne volonté communale. Et quand on dit qu'il n'y a pas de levée de boucliers de la population, j'ai souvenir que début des années 2000, quand on a construit en face du garage Ford, direction montagne, on a construit des bâtiments, des gens sont montés à la commune pour dire : Mais qu'est ce que ces grands bâtiments en plein milieu de nos villas ? On leur a répondu : Ecoutez, c'est la zone, il n'y a pas le choix. En 2007-2008, j'avais la commission des constructions, quand on a fait à la rue de la Gare un grand bâtiment là, des gens qui habitaient en face et à côté se sont opposés, ils sont venus à l'assemblée primaire : Qu'est-ce qu'on fait avec ce bâtiment en plein milieu du village ! Voilà, donc à chaque fois qu'on a construit des bâtiments les gens se sont plaints et maintenant on ne pourrait que leur répondre : Ecoutez la zone est ainsi donc ces bâtiments se sont faits. Maintenant on tient la colonie par le manche donc on a le pouvoir de ne pas imposer à la population de Collombey tous ces bâtiments, je crois qu'il faut la saisir. Puis au niveau du coût, on refuse toujours de nous donner des montants. Mais quand on parle d'un parking, on sait qu'une place coûte 40 ou fr. 50'000.-, on nous a parlé de 150 places et bien on voit déjà ce que ça coûte. On a déjà passé les 5 à 7 millions. Ensuite si on veut faire des bâtiments publics on va dépasser le million, on a déjà 85 millions de dettes et on va passer allègrement les 100 millions avec ce projet, donc il faut urgemment l'abandonner.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Cretton !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton. Je voulais juste rappeler, au mois de juin j'avais pris la parole concernant ce plan de quartier et un des soucis était justement que ce soit un espace convivial, qu'il y ait une maison intergénérationnelle, pourquoi pas, apparemment, d'après ce que j'ai vu dans le projet, il y aurait peut-être une maison intergénérationnelle avec des appartements protégés. Ce que l'on avait un peu émis comme souhait, et bien on voit que ça risque bien de porter ses fruits. En plus, ma question est simplement de savoir est-ce qu'il y aura dans les maisons qui vont être construites, est-ce qu'elles seront des maisons Minergie ou pas ? Ça c'est ma question. Et puis je voulais savoir un petit peu l'accès avec les pistes cyclables ou comme ça, parce qu'on a parlé beaucoup de mobilité, mais une mobilité douce aussi avec les vélos j'espère. Enfin voilà, je veux dire que ce plan de quartier moi personnellement il m'a assez convaincue. Merci

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passerai la parole à la municipalité après. Monsieur Valvona !

Intervention de M. Alain Valvona : Alain Valvona pour le PDC. J'aimerais juste rappeler ici qu'on est toujours en train de parler de plan de quartier. Alors j'entends parler de combien ça va nous coûter, combien on va investir, on n'a pas les moyens pour le moment ; Encore une fois, c'est un plan de quartier qu'on dépose. Il n'y a pas une pierre qui va être posée inutilement et avant qu'on ait les moyens de le faire. J'ose espérer que notre municipalité elle va réfléchir à ça, et je ne sais pas si les gens n'ont pas bien compris ce que c'était la définition d'un plan de quartier. On bloque une idée qui n'est pas limitée

dans le temps, contrairement à un permis de construire, et je rappelle à mon collègue qui était à la commission des constructions avec moi avant, qu'on est dans une zone de forte densité. Ça m'étonnerait qu'on puisse voir des fermes au milieu du village. Donc il va falloir travailler ensemble pour trouver une meilleure harmonie. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Un autre conseiller général ou une conseillère générale qui veut s'exprimer ? Est-ce que la municipalité veut s'exprimer ? Monsieur Jean-Pierre Veuthey !

Intervention de M. Jean-Pierre Veuthey : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Jean-Pierre Veuthey. Au nom du conseil municipal nous combattons ce postulat, nous proposons de rejeter ce postulat car en fait, l'étude en cours va dans le sens de la demande de ce postulat. Je reviendrai sur différents aspects des arguments de Madame Chervaz. L'objectif d'un plan de quartier, on règle dans un plan de quartier les lignes directrices, l'évolution du quartier, on précise les dimensions d'un bâti, l'indice maximum parce qu'actuellement, dans la zone centrale de Collombey où les terrains sont en mains privées, il n'y a pas d'indice indiqué. Les accès pour les véhicules, piétons et autre mobilité douce. Donc l'ensemble est étudié. On pose les éléments nécessaires à une construction cohérente par rapport à un plan de quartier. Vous avez parlé de projets financiers, des millions. Je reviens sur ce qui a été dit, il n'y a pour l'instant pas de projets communaux ficelés. On a des intentions et ces intentions seront mises en vigueur en fonction des besoins communaux. A savoir également que dans toutes constructions, vous allez au centre de Monthey, ils construisent un immeuble, et bien les privés achètent leur appartement avec des places en souterrain. Concernant la densification et bien, en gros 50 appartements sur un centre de village, c'est à peu près 1 ½ bâtiments qui existent à la Barme. Donc je pense que là on est dans une mesure tout à fait correcte étant donné qu'on donne également par la venue de commerces et de vie dans le quartier, une nouvelle dimension par rapport à la vie sociale. On parle de dimension de maison, je crois que la dimension villageoise est respectée. Un village dortoir, c'est justement ce qu'on ne veut pas. Les gens viennent vivre dans un quartier pour pouvoir rencontrer du monde. La Maison de la Cour et bien malheureusement cette maison est mal placée donc la démolition, on pourra peut-être aussi avoir des bureaux un peu mieux structurés et avec un espace modernisé. Je reviens également sur le cimetière où là, il y a, c'est sûr, beaucoup d'émotion. Par rapport à la prétendue levée de boucliers, 3 conseillères et conseillers communaux habitez le centre du village, on n'a pas vraiment ressenti cette levée de boucliers. On a des gens qui ont du souci, oui. Et il faut peut-être demander aux gens qui ont de la famille dans le cimetière qu'est-ce qu'ils en pensent avant de juger de cette manière là. Au sein du conseil communal on a quand même 2 personnes qui ont encore des ancêtres dans ce cimetière, donc je pense que peut-être également dans le conseil général donc on sera prudent. Surtout à savoir que ce projet sera décidé par nous, donc on sera accompagné durant toute l'année 2014 par le bureau d'architecture pour ficeler le plan de quartier, le règlement et le projet du changement de zones. Donc vous aurez tout loisir, également, de pouvoir vous prononcer lorsque vous devrez adopter la zone qui sera proposée. Donc le jardin public moi je trouve que c'est une bonne idée. Pour moi le bâtiment n'est pas roi, le bâtiment permet de redonner de la vie au village et de redonner également des commerces dans le village. Il s'agit pour l'ensemble de nouveau, un partenariat privé et public. Et concernant les détails, au niveau des projets Minergie donc pour tout ce qui est public, Minergie est obligatoire. Et pour le reste, je dirai on n'est pas en train de choisir les rideaux ! Donc je pense que le projet va avancer et puis on aura loisir également de se prononcer. Peut-être juste également relire ce que dit la loi Fédérale sur l'aménagement du territoire, la LAT ? Bien Monsieur Schmid la lire apparemment. Donc : « La Confédération, les cantons et les communes veillent à une utilisation mesurée du sol et la séparation entre les parties constructibles et non-constructibles du territoire. Ils soutiennent par des mesures d'aménagement les efforts qui sont entrepris notamment d'orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti en maintenant une qualité de l'habitat approprié, de créer un milieu bâti compact et de créer et maintenir un milieu bâti favorable à l'exercice des activités économiques ». Je crois que le plan de quartier répond à toutes ces questions. Voilà, s'il y a d'autres questions, c'est volontiers que je peux y répondre.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Veuthey. Y a-t-il une autre intervention de la part du conseil général ? Ce n'est pas le cas. Je clos la discussion, je passe la parole à la 1^{ère} signataire, si elle veut encore s'exprimer !

Intervention de Mme Véronique Chervaz : Je vais simplement revenir sur cette histoire de cimetière. Quand vous dites que je ne me suis pas intéressée pour savoir ce que pensaient les gens du village, sachez

que je l'ai été. Un jardin public il n'y a pas de problème. C'est le bâtiment qui pose problème à beaucoup de personnes. Voilà, c'est tout.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Un représentant de la municipalité veut-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Donc nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent le postulat portant sur un plan de quartier qui intègre la qualité de vie et le bien-être des habitants de Collombey sont priés de lever la main. Abstention ? Refus ? Merci. 43. Donc pour le postulat : 4 personnes. Contre le postulat : 37 conseillers généraux et 2 abstentions. Le postulat est refusé.

Nous passons au point 11 de l'ordre du jour

11. Informations de l'Exécutif

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je demande à la municipalité de nous faire part de ses informations.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vais passer la parole d'abord à mes collègues, à Olivier Turin pour une information, Sandra Cottet également et Jean-Luc Planchamp. Je reprendrai la parole ensuite.

Intervention de M. Olivier Turin : Une petite information. Par rapport à mon dicastère, je reste dans les structures jeunesse. A l'image de certains aspects qui ont été décrits ce soir notamment par rapport à la gestion des eaux, des eaux claires, des taxes de raccordement, et bien dans le courant du début de l'année prochaine, vous aurez une information, enfin disons à l'ordre du jour, le changement de tarification des structures jeunesse. Alors je vais expliquer. Le passage à une tarification forfaitaire. Effectivement, c'est dans un souci effectivement d'améliorer la gestion des structures jeunesse, mais également de bénéficier d'un peu plus de rentrées financières, la tarification forfaitaire elle permettra d'alléger le travail des éducatrices, puisqu'il n'y a que des éducatrices. Et puis également, donc mise à part la meilleure répartition des tâches administratives, et bien ce sera un revenu qui est pour l'instant estimé relativement un petit peu à la louche, parce que finalement on n'a pas vraiment de comparatif, il faudrait qu'on regarde aussi par rapport aux autres structures jeunesse, mais on peut estimer à peu près à 15% l'augmentation des revenus. 15%, c'est quand même fr. 100'000.-. 15%, c'est une participation communale d'à peu près 4% de moins. Donc finalement c'est quand même, je pense que l'on est gagnant sur tous les points. Parce que la population elle ne verra pas la différence, elle aura un service de qualité, elle sera aussi responsabilisée par rapport aux enfants qui seront placés. Je pense, enfin vous verrez bien, vous serez mis à contribution pour étudier ce nouveau règlement. Je vous remercie.

Intervention de Mme Sandra Cottet : Sandra Cottet pour la commission de l'environnement. J'ai quelques informations à vous transmettre déjà pour l'année prochaine concernant le dossier de gestion des déchets. Comme il a déjà été dit, vous le savez au niveau légal ce service doit être autofinancé et cela concerne en fait toutes les charges qui sont liées à la collecte, au transport, à l'évacuation et au traitement des déchets pour près d'un million de francs pour la commune. Et également, vous le savez certainement que la commune de Collombey-Muraz est une des dernières communes à ne pas avoir encore de règlement sur les déchets. Alors ce dossier est actuellement traité par la délégation de l'environnement auquel prend part 2 autres collègues municipaux Olivier Turin et Jean-Pierre Veuthey, et ce dossier est maintenant en voie de finalisation et comme vous l'a dit Monsieur Veuthey tout à l'heure, une proposition concrète sera faite par le conseil communal et sera transmise au conseil général pour le 1^{er} trimestre 2014 et cela permettra d'une part la mise en vigueur d'un règlement communal et également d'un concept global de gestion des déchets, et également l'introduction d'un système de taxation pour l'autofinancement de ce service. Actuellement la réflexion porte sur le système de taxe qui devrait être introduit. Soit un système qui est en vigueur dans les communes environnantes telles que les communes du Haut-Lac et de Monthey et qui est un système de taxe par logement et en fonction du nombre de personnes par ménage. Ou alors un système de taxe basé strictement sur le principe de causalité, autrement dit du pollueur-payeur. Donc la variante n'a pas encore été décidée par le conseil communal. Mais une proposition pour une décision sera faite par la délégation de l'environnement au conseil pour le début de l'année prochaine en janvier de l'année prochaine. Voilà pour ce qui est des informations.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Bien, je continue pour le dicastère de la sécurité. J'ai quand même 2 mots à vous dire sur ce qui s'est passé dans la nuit de samedi à dimanche. Donc dans le, peut-être avoir la version exacte de la version officielle, donc dans le cadre des travaux de sécurisation du torrent des Glariers, le projet était de détourner la conduite principale, l'amenée d'eau, l'arrivée d'eau de la commune sous le lit du torrent. Actuellement, elle passe en-dessus du torrent, elle passe à travers le torrent si vous voulez et puis ce n'est plus permis en cas de crues, s'il y a, vous imaginez des cailloux qui descendent, bref. Ça, c'était l'origine. Après, ces travaux donc ont été préparés sur 2 semaines, et puis samedi 14, donc ce fameux samedi, le raccordement final de cette conduite a été faite à 8.00 h du matin et nous avons mis en eau la conduite vers les 15.00 h. Il est clair que nous avons fait des tests après immédiatement dès que la mise à l'eau a été faite, c'est-à-dire 17.00 h il y a déjà eu des premiers tests qui ont faits, il n'y avait pas de problème particulier. Et puis à 19.00 h, il y a un nouveau test qui a été fait mais le test final. Et puis soudainement, ce qui s'est passé à 0.03 h, donc minuit 3, le grand problème qui s'est produit, c'est que la conduite s'est déboîtée à l'endroit où elle rejoignait l'ancienne conduite. Voilà ce qui s'est produit, donc c'est clair que ça fait un beau jet d'eau. Qu'on a rien à envier à nos collègues genevois, et puis vous lirez dans la presse demain, puisque c'est tout simplement 800 m³ qui sont partis, donc 800'000 litres d'eau qui sont partis. L'alarme est arrivée par le 118, c'est un citoyen qui nous a alertés à 0.40 h, c'est-à-dire déjà 30 minutes après le pépin. Et puis nous sommes tout de suite intervenus. Donc le fontainier est intervenu, beaucoup de personnes sont intervenues. Parallèlement c'est clair que le réservoir se vidait, ça veut dire aussi que nous avons dû refaire venir de l'eau, c'est-à-dire qu'on a réactivé la station de pompage de Collombey-le-Grand et nous nous sommes connectés au réseau Montheysans. Ça veut dire par là que la population elle n'a absolument rien vu. Il n'y avait plus d'eau dans la commune, sauf aux Neyres, entre 1.00 et 2.00 h à peu près. Mais à partir de 2.00 h l'eau était de nouveau partout sur la commune. Et à 8.00 h du matin le réservoir était déjà rempli à 55 %. Je dois dire, si je prends la parole ce soir devant vous, c'est tout simplement pour dire merci surtout, merci à tous ceux qui sont intervenus, c'était quand même dans la nuit de samedi à dimanche, une trentaine de personnes qui étaient présentes sur les lieux, il y avait, si je me souviens bien, Romain qui a procédé à l'intervention, comme chef d'intervention, 19 du corps des sapeurs pompiers, donc 19 pompiers étaient là, il y avait 2 samaritains, il y avait le personnel de la voirie parce que ça gelait en plus il faisait relativement froid, même très froid je peux vous dire. La preuve vous entendez comment je parle. Et puis il y avait donc la voirie, il y a eu le service des eaux qui est intervenu, il y a la police qui est intervenue, il y a encore une entreprise extérieure qui est venue. Donc une trentaine de personnes et je crois que ces gens là méritent vraiment tous nos remerciements parce qu'ils ont œuvré de façon vraiment extraordinaire jusqu'à 5.30 h du matin. Merci.

Intervention de M. Yannick Buttet : Et puis une dernière information très brève de mon côté, simplement pour dire que comme le conseil communal s'était beaucoup engagé pour le maintien des emplois sur le magasin Casino lorsqu'il y avait eu ces problèmes, on est très heureux que ça ait pu rouvrir maintenant avec une autre enseigne, mais qu'on ait pu finalement retrouver des emplois pour des gens qui l'avaient perdu. Donc ça, c'est vraiment un élément qui nous réjouit et je pense que ça valait la peine, du côté du conseil communal, qu'on s'engage ainsi dans ce sens là.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci à la municipalité pour ces informations. Nous passons au point 12 de l'ordre du jour.

12. Questions

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Tout d'abord, je demande au conseil municipal s'il y a des questions qui sont demeurées en suspens depuis la dernière fois ? Alors je passe la parole au conseil général si vous avez des questions à l'attention de la municipalité. Monsieur Rouiller !

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Jean-Pierre Rouiller, j'ai juste une demande de renseignement en question, car actuellement notre commune est assujettie au règlement intercommunal de police des communes depuis St-Gingolph à Collombey. Or, nous ne faisons plus partie de la PIHL depuis la fin 2012. Donc la question est, est-ce que le règlement de la police de la commune de Monthey est assez similaire à ce qu'on a actuellement, et s'il doit être soumis à notre législatif ou bien est-ce que l'on prévoit un règlement unifié avec la ville de Monthey qui intervient aussi sur les communes de Vérossaz et Massongex. Bon il n'y a pas urgence sur la réponse, merci.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Jean-Luc Planchamp. Je réponds tout de suite. Effectivement, si vous allez sur le site de la commune, vous voyez qu'à la 1^{ère} page c'est encore le règlement de police de la PIHL. Mais c'est voulu tout simplement parce que nous allons effectivement faire un règlement commun, du fait que l'on travaille avec la police de Monthey. Et ça ne servait à rien de faire un règlement transitoire si vous voulez, tant qu'on n'a pas fini le travail. Donc il n'y a aucun souci, puis en plus j'aimerais vous dire que le canton exige d'avoir un règlement pratiquement uniforme sur toutes les communes. Ça c'est nouveau aussi. Donc ça ne servait à rien de faire un pseudo règlement puis de devoir encore le modifier plus tard. Mais ça va être effectivement pour vous répondre, ça va être fait, les 2 règlements seront communs.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Delarze !

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, en fait, c'est une question qui sera plutôt adressée au bureau. C'est au sujet des rédactions des interventions, motions, interpellations, postulats, résolutions, ayant fait dernièrement un postulat sur un problème de sécurité à Illarsaz, le bureau, par l'office de notre chef de groupe, m'a avisée que ce postulat n'était pas recevable parce que ma demande concerne plutôt le canton. Alors il m'a été demandé de changer ce postulat en résolution. Mon propos ici n'est pas de me soulever contre cette demande, mais bien de mettre en avant que novice, c'est un véritable souci que d'écrire toutes ces interventions. Une interpellation se fait dire d'une manière, un postulat autrement, et que dire d'une motion. Maintenant, c'est une résolution que je mets à l'épreuve du bureau et du conseil général. J'ai bien essayé de faire parler mon ordinateur par l'entremise de Google, je me suis également plongée sur Wikipédia et j'ai visité le site du canton, voire plus loin. Je dois avouer qu'à part le mot résolution dans toute son étendue, je n'ai pas trouvé grand-chose pour m'aider. C'est somme toute à l'échelle publique que j'ai pu me fournir un temps soit peu de certains éléments. Ma question est une demande finalement. Ne serait-il pas envisageable Monsieur le Président, que le bureau se penche sur la possibilité de mettre à disposition des conseillers généraux des schémas de tous les modes d'interventions afin de savoir comment procéder exactement pour leur rédaction ? Ceci pour ne pas perdre un temps précieux, car à cette allure il nous faudra toute la législature pour faire avancer des points que je trouve important de défendre. Merci de votre compréhension.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je vous remercie, donc je regarderai avec le bureau. Tout le monde a entendu, nous discuterons au bureau dans quelle mesure nous pourrions satisfaire à cette demande ou pas. Merci. Madame Cretton !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, j'ai juste une petite question pour Madame Sandra Cottet. Donc il n'y aura pas de commission du Conseil Général concernant le règlement des déchets ? Ou il y aura quand même quelque chose, je ne sais pas, Monsieur le Président si vous pouvez nous répondre ! Est-ce qu'il y aura une commission qui sera faite aussi, du Conseil Général ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors ce n'est pas le Conseil Municipal qui va pouvoir nous dire si on fait une commission du Conseil Général. Mais normalement, ce qui devrait se passer, c'est qu'il y a une proposition qui est faite par le Conseil Municipal, une commission du Conseil Général qui est mise en place, qui va étudier et faire rapport au Conseil Général, et après on adoptera ou pas, enfin on votera si on accepte ou pas. Mais normalement, ça doit être une commission du Conseil Général qui est pour nous, pour notre organe, qui va intervenir.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Merci, puis je peux encore juste poser une question ? C'était concernant une interpellation sur les... Je voulais savoir si vous aviez rencontré ? Enfin les normes de la Raffinerie. Merci

Intervention de Mme Sandra Cottet : Sandra Cottet. Concernant cette question, comme vous avez peut-être pu le voir dans la presse, en fait ça a été relié par la presse, nous avons effectivement rencontré les membres de la direction de Tamoil à la Maison de commune, en présence du Président de la commune, où nous avons réitéré notre position concernant la demande d'un plan détaillé d'assainissement pour se mettre aux normes selon les normes opérées. Eux ont aussi relayé leur position que pour eux, ils n'avaient pas de possibilités techniques, faisables pour pouvoir répondre à cette mise aux normes et que c'était un investissement qui était disproportionné. Maintenant il y a un courrier qui sera prêt à être envoyé à Tamoil, pour que la commune va continuer à avoir cette position ferme et demander un plan d'assainissement détaillé.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui, Monsieur Vuille !

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille. J'ai eu la chance de participer à l'inauguration du sentier des blocs erratiques entre Monthey et Collombey. Ce chemin apporte un véritable atout touristique certain pour notre commune, tant du point de vue d'un chemin de balade que d'un point de vue didactique avec les magnifiques panneaux qui ont été réalisés. J'aimerais savoir ce qu'a prévu la municipalité pour mettre en valeur cet itinéraire. On pourrait par exemple penser à indiquer le début du sentier par un panneau, au rond-point de la Barne. Merci.

Intervention de M. Mikaël Vieux : Vieux Mikaël. Par rapport au sentier des blocs erratiques, nous avons mis en fait les informations sur le site Internet, pour informer la population. Maintenant, par rapport à cette demande, je peux prendre note et regarder qu'est-ce qu'on peut faire !

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Alexis Turin !

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin, pour le PLR. J'ai une question sur l'agglomération, parce qu'on entend des informations un peu contradictoire. Où est-ce que l'on en est dans ce projet dans le processus de ce projet de l'agglomération. Merci.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Conseiller Général, alors pour l'instant on attend. Vous avez vu que le projet d'agglomération Chablais n'a pas été retenu, mais c'était quand même une consultation. On attend la décision définitive de l'ARE donc de l'Office fédéral du développement territorial pour savoir si nous serons retenus, ou pas. Et ils ont toujours repoussé la décision, elle devait se prendre au mois de juin après elle devait se prendre au mois de septembre, maintenant c'est en février, donc ils ne font que de repousser cette décision. Puis ensuite il y aura le processus parlementaire, parce qu'il y aura aussi des budgets à voter et ça passera dans les chambres fédérales. Mais pour l'instant on est en train avec l'ensemble des communes concernées de se battre pour essayer de récupérer, il nous manquait un point pour être finalement retenus par l'ARE, mais vous comprenez bien aussi qu'il y a un budget qui est limité, une enveloppe limitée et qu'ils sont probablement fait certains choix techniques et politiques au niveau fédéral.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autres questions ? Ce n'est pas le cas. Je passe au point suivant.

13. Divers

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole à l'assemblée. Madame Cretton !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Je suis désolée c'est la dernière fois que j'interviens. Alors, c'était juste pour faire un remerciement. J'aimerais remercier la commission : Vie en commun, sa présidente et ses membres pour avoir acheté et mis au budget des récipients réutilisables. C'était un de nos chemins de bataille et je suis bien contente que ça ait abouti, alors merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Madame Delarze !

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Madeleine Delarze. C'est aussi des remerciements, qui sont adressés à Madame et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le Président, je désire vous remercier suite à mes interpellations du mois de mars 2013, concernant ma demande de bancs publics au bord de la gouille de la Sablière, le long du canal Stockalper ou sur la digue du Rhône. Remercier la commission communale d'infrastructure et urbanisme qui, en acceptant d'installer ce début octobre 2 superbes bancs créés par le triage forestier du Haut-Lac, ont fait naître de reconnaissance de promeneurs des berges du Rhône et des habitants. Les 2 bancs sont installés l'un à côté du pont d'Illarsaz et l'autre au niveau du Bochet, pour information. Si, eu égard à l'ensemble du vaste territoire communal et au coût en résultant, vous n'avez accepté d'installer que ces 2 bancs dans l'immédiat, je me permets de croire que ce qui est si bien commencé aujourd'hui ne peut que continuer à l'avenir, car 2 bancs ne suffisent pas. Néanmoins merci beaucoup.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Y a-t-il une autre personne ? Monsieur Sotillo !

Intervention de M. José Sotillo : José Sotillo. J'aimerais simplement parler en mon nom, en tant que citoyen. Maintenant une année que le Conseil Municipal est en place, j'aimerais saluer le travail qui a été

CONSEIL GENERAL

fait. Je trouve qu'on vit dans une commune où il fait bon vivre et je remercie tout le travail qui était... je pense qu'on n'a pas trop l'habitude vous le dire. Merci

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole à Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai d'abord une proposition à vous faire, ou à faire peut-être au bureau. Comme on a des fois des problèmes, ou en tout cas on n'est pas toujours très sûr des compétences des uns et des autres, moi j'aimerais proposer au Conseil Général d'inviter le chef du service des affaires intérieures et communales, de manière à préciser quelles sont les compétences des uns et des autres et puis ça évitera tous ces points de frictions qu'on a parfois, plutôt que dire mais là, nous on peut le faire, non vous ne pouvez pas le faire. Si vous êtes d'accord que le bureau prenne contact avec le chef du service et qu'on puisse, lors de la prochaine séance ou d'une prochaine séance organiser cette présentation au départ d'un futur plenum. Et puis j'aimerais aussi profiter d'avoir le micro pour vous remercier toutes et tous de votre engagement, en particulier les conseillères et conseillers généraux, le bureau. Ça été une année qui a été éprouvante, parce que c'est vrai que c'était une année qui a été nouvelle, on a fait le budget, comptes-budget, et on voit avec la séance qu'on a eue aujourd'hui que finalement c'est un bel exercice de démocratie. Chacun a compris comment ça marchait, on a encore tous des progrès à faire et puis on se réjouit aussi après de pouvoir voter ce budget rubrique par rubrique, ce sera encore un gain supplémentaire de démocratie. Alors merci à toutes et tous de votre engagement pour notre commune de Collombey-Muraz et je profite au nom du Conseil Communal de vous souhaiter d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je voulais juste relever aussi qu'après une année de fonctionnement, la collaboration entre le Conseil Municipal et le Conseil Général est très bonne, en tout cas par rapport aussi aux rapports que nous avons eus. Il y a quand même certains points à améliorer, certes, mais on peut dire qu'on peut être content sur le fonctionnement. Mais dans ce contexte, le bureau délèguera 2 personnes pour aller à la rencontre du Conseil Municipal afin de coordonner encore mieux les adoptions de règlements, afin que le Conseil Général travaille en toute sérénité. Je suis conscient que ça a été une année particulière, nous avons encore des choses à régler, mais le bureau s'est rencontré et il y aura une délégation qui viendra pour regarder avec vous pour augmenter donc, la coordination entre les 2 institutions. Sinon j'invite les présidents de commissions à venir me rejoindre juste 2 minutes. Je prie aussi les gens du bureau de donner un petit coup de main à mon vice-président et à mon secrétaire pour faire un petit peu de place afin que nous passions quand même à une verrée. Je pense qu'on a le droit et c'est bienvenu. Et à part cette verrée, il ne me reste plus qu'à vous remercier, à vous souhaiter ainsi qu'à vos familles de bonnes fêtes de Noël. Bonne soirée.

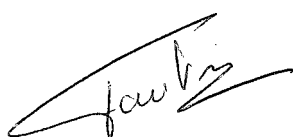
Merci (applaudissements)

Séance close à 00.43 heures

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE

Samuel Rouiller

